



musique . danse . théâtre

Conservatoire
régional du Grand Nancy

Projet

d'établissement

2017/2022



métropole
GrandNancy

ÉDITORIAL

Établissement phare et véritable atout de la politique culturelle menée par la Métropole du Grand Nancy, le Conservatoire régional du Grand Nancy est un haut lieu ressource en matière de formation et de création, un espace d'échanges et de partage par la transmission des savoirs et savoir-faire entre les générations et en leur sein, produisant un environnement emprunt d'épanouissement et de soif d'apprentissage.

Portés par une équipe pédagogique hautement qualifiée et dynamique, futurs professionnels comme amateurs passionnés bénéficient de la valeur ajoutée de l'enseignement artistique dans l'éducation et de son rôle fondamental dans la construction personnelle de l'enfant et de l'adolescent, bénéfices clairement affirmés qui font aujourd'hui l'objet d'un large consensus.

L'un des enjeux majeurs de ce nouveau projet d'établissement élaboré dans la concertation avec l'ensemble des parties - personnels, usagers, partenaires - se situe dans l'articulation fructueuse entre une éducation artistique et culturelle à laquelle a droit chaque jeune citoyen et un enseignement spécialisé d'excellence qui, soucieux d'élargir ses publics, s'attache au développement d'une pratique amateur de qualité, tout en favorisant l'émergence des artistes de demain.

L'ouverture, la diversité, le collectif, l'innovation par l'expérimentation pédagogique sont des valeurs qui président à ce nouveau projet porté par une équipe de direction ambitieuse et passionnée qui saura fédérer les équipes administrative, technique, pédagogique, les élèves et leurs familles, les partenaires, autour d'une noble et exigeante mission de service public.

Dans un écrin moderne, le Conservatoire, en prise directe avec les acteurs culturels de la vie locale, régionale, nationale mais aussi transfrontalière et internationale, irrigue les territoires en lien avec le monde professionnel, contribue à la cohérence de leur maillage et à leur attractivité, inscrivant son action dans un réseau de partenaires très dense.

Fort d'un rayonnement accru, que cet établissement métropolitain ouvert sur l'Europe, œuvre en faveur de la démocratisation des pratiques artistiques en direction de tous nos concitoyens et qu'il contribue, par ses missions réaffirmées dans le présent projet d'établissement, à la transmission des valeurs de citoyenneté indispensables au monde d'aujourd'hui.

André ROSSINOT

Président de la Métropole du Grand Nancy
Ancien Ministre

Marie-Christine LEROY

Vice-présidente du Grand Nancy
déléguee au Conservatoire régional
Maire de Dommartemont

SOMMAIRE



INTRODUCTION

1. Présentation du territoire et du contexte socio-économique et culturel	7
2. Histoire de l'établissement	10
3. Rappel des textes cadres nationaux en vigueur	11
4. Les missions du Conservatoire	14
5. Définition du projet, méthodologie et calendrier	15

I. CONTEXTE ET ENJEUX

1. Offre pédagogique et artistique - Effectifs élèves	20
2. Des spécificités historiques propres à l'établissement	24
3. Le Conservatoire, une ambition intégrée au projet métropolitain	28
4. Des partenariats nombreux au service du rayonnement de l'établissement et de l'attractivité du territoire	32
5. Un établissement en réseau	34

II. D'UN PROJET À L'AUTRE, LA PÉRIODE DE TRANSITION

1. Les orientations du projet 2012/2015	40
2. La période de transition	42
3. Les usagers du Conservatoire et leurs attentes	48

III. PERSPECTIVES 2017/2022

1. Un conservatoire pour quels publics ?	52
2. Les objectifs des différents cycles et parcours	54
3. Les grands axes du projet	56
A. Le Conservatoire dans la Cité : le rayonnement	56
B. L'offre d'enseignement et les orientations pédagogiques	57
C. Éducation nationale & Université	60
D. Une action culturelle intégrée et renforcée	63
E. La question de l'évaluation de l'élève	64
F. Une image améliorée et modernisée : l'enjeu de la communication	64
G. Innovation & création	65

IV. LES RESSOURCES POUR MENER À BIEN CE PROJET

1. Les moyens budgétaires dans un contexte contraint	70
2. Les moyens humains	72
3. Les locaux	78
4. Le plan pluriannuel d'investissement	80

V. L'ÉVALUATION DU PROJET

1. L'évaluation par le prisme de l'action culturelle	86
2. Vingt indicateurs révélateurs de l'activité de l'établissement	89

CONCLUSION

INTRODUCTION

1. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE ET DU CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE ET CULTUREL



Le 12 octobre 1959, le District urbain du Grand Nancy voit le jour, avant de devenir une Communauté urbaine le 31 décembre 1995.

Après plus de 35 ans de pratique intercommunale, le 1^{er} juillet 2016, la Communauté urbaine du Grand Nancy a ouvert un nouveau chapitre de son histoire en devenant Métropole. Avec 257 000 habitants sur

20 communes, ce territoire dynamique dans le domaine économique et de l'innovation, de l'université et de la recherche, de la culture ou des fonctions stratégiques de l'État, fort d'une aire urbaine de 476 000 habitants, devient une métropole d'équilibre au sein de la Région Grand Est et de l'espace transfrontalier, entre Paris et l'Eurométropole de Strasbourg. En complémentarité avec cette dernière, et en cohérence avec le Sillon lorrain, d'Épinal à Thionville, le Grand Nancy a l'ambition d'une forte ouverture européenne.

Accueillant 49 000 étudiants sur son territoire, dont 6 000 étudiants étrangers, le Grand Nancy est le 2^e pôle universitaire de la Région Grand Est après Strasbourg, et se classe en 4^e position sur le plan national (hors Paris) pour ses écoles d'ingénieurs. Ses laboratoires de recherche sont réputés dans le monde entier, à l'instar du Tube-Daum (Dispositif d'élaboration et d'Analyse sous Ultravide de nanoMatériaux) de l'Institut Jean-Lamour sur le site d'ARTEM. Alliance de l'art, de la technologie et du management dans la filiation de l'École de Nancy, ARTEM réunit sur le même campus l'École nationale supérieure des Mines, l'École nationale supérieure d'art et de design et l'ICN Business School et accueille également l'Institut Jean Lamour, fort de 500 chercheurs, et l'Institut Supérieur d'Administration et de Management-IAE de Nancy.

Avec 136 300 emplois, le Grand Nancy est le premier territoire intercommunal de Lorraine en termes d'activité économique. Pour conforter cette position au sein de la Région Grand Est et de la région transfrontalière, la Métropole s'appuie sur des filières historiques : son industrie, son pôle commercial, la logistique, la banque-finance-droit, la construction et le tourisme d'affaire. Des filières d'avenir sont développées, telles que la santé et les biotechnologies avec des équipements de haut niveau, des entreprises de pointe liées aux matériaux et aux énergies, ainsi que des pépites dans le domaine des industries créatives et culturelles, renouveau de l'École de Nancy qui a marqué la fin du XIX^e siècle. Le secteur du numérique représente 7 000 emplois dans le bassin de vie, et de nombreux laboratoires sont présents dans l'agglomération. Portée par le Sillon lorrain avec la ville de Sarrebruck et la ville de Luxembourg, la démarche LORnTECH a décroché le label « Métropole French Tech », le seul du Grand Est. L'objectif est de dynamiser l'écosystème numérique en favorisant la croissance des start-up, qu'elles soient issues du monde de l'entreprise, de l'université, de la recherche ou des institutions.

Retour aux sources du thermalisme du début du XX^e siècle à Nancy, au temps d'un bouillonnement intellectuel exceptionnel, le projet Grand Nancy Thermal marque l'ambition partagée de créer un pôle d'activités aquatiques axé autour des concepts de bien-être, de forme, de détente et de santé. Prévue pour 2020, cette station thermale urbaine sera unique en France, car la seule située au cœur d'une métropole.

À la croisée des disciplines artistiques, le Grand Nancy est riche de sa diversité culturelle. Chaque année, des centaines de spectacles permettent au public et aux artistes de se rencontrer. Les établissements culturels labellisés par l'État y sont nombreux : Opéra national de Lorraine, Centre Chorégraphique National - Ballet de Lorraine, Centre Dramatique National - Théâtre de la Manufacture, Scène Nationale - Centre Culturel André Malraux, Scène de Musiques Actuelles Conventionnée - L'Autre Canal, Conservatoire à Rayonnement Régional. L'agglomération compte également six musées d'envergure : le Musée des Beaux-Arts, le Musée de l'École de Nancy, le Musée lorrain, ainsi que les établissements de culture scientifique et technique que sont le Muséum-Aquarium, le Musée de l'Histoire du Fer et le Jardin botanique Jean-Marie Pelt. La galerie Poirel présente, quant à elle, des expositions dédiées à l'art contemporain et au design. La fonction Culture/Création/Aménités urbaines regroupe, avec ses 12 600 emplois, près de 10 % de l'emploi total du Grand Nancy. À l'image du prestige de la place Stanislas, cette fonction brille avant tout par la Ville de Nancy, ses festivals et ses équipements, et prend appui sur l'attractivité générée par les activités culturelles autant que par ses débouchés économiques. 5 % des emplois sont directement liés à la production artistique et créative quand plus de 20 % des emplois s'appuient sur le tourisme engendré par cette attractivité (entreprises de la restauration, hôtels et hébergements, tours opérateurs, etc.).

Données ADUAN (aujourd'hui SCALEN)

Les communes

- Art-sur-Meurthe
- Dommartemont
- Essey-lès-Nancy
- Fléville-devant-Nancy
- Heillecourt
- Houdemont
- Jarville-la-Malgrange
- Laneuveville-devant-Nancy
- Laxou
- Ludres
- Malzéville
- Maxéville
- Nancy
- Pulnoy
- Saint-Max
- Saulxures-lès-Nancy
- Seichamps
- Tomblaine
- Vandœuvre-lès-Nancy
- Villers-lès-Nancy

Données-clés du Grand Nancy

(actualisées au 1^{er} octobre 2018)

20

communes

257 000

habitants

14 230

hectares

70

sites métropolitains

1 348

agents

142

métiers exercés au sein de la métropole

3

fonctions supérieures :

Formation/Recherche, Culture/Création/Aménités urbaines, Innovation

20

formations d'ingénieurs

40

laboratoires de recherche

260

organismes de formation continue et de validation
des acquis de l'expérience

2. HISTOIRE DE L'ÉTABLISSEMENT



Le Conservatoire régional du Grand Nancy est l'héritier d'une longue tradition plongeant ses racines dans le XIX^e siècle et les premières succursales du Conservatoire de Paris. Sa longue et riche histoire se mêle aux trajectoires singulières de ses grands directeurs et compositeurs, en particulier Guy Ropartz, Alfred Bachelet, Marcel Dautremere et Noël Lancien.

Si le premier « Conservatoire » fut créé à Paris, en 1795, les régions durent attendre le XIX^e siècle pour voir émerger des écoles et des conservatoires fondés par les municipalités et contrôlés par le Ministère des Beaux-Arts.

L'École municipale de Nancy fut créée en 1882 par délibération du Conseil municipal présidé par Monsieur Volland. En 1884, une convention entre la Ville de Nancy et l'État transformait l'École municipale de Musique de Nancy en « École nationale de musique, succursale du Conservatoire de Paris ». Cette convention prévoyait l'octroi d'une subvention annuelle à la Ville pour le fonctionnement de l'école. En contrepartie, la Ville s'engageait à trouver des locaux propres à l'école et à accepter la nomination d'un directeur par le Ministère.

Il a fallu attendre avril 1968 pour qu'une convention passée entre le Ministère de la Culture et la Ville de Nancy transforme l'École nationale de Musique en Conservatoire National de Région (CNR) et fasse apparaître, à côté de la filière traditionnelle, la filière des classes à horaires aménagés où l'enseignement artistique est intégré au cursus d'études générales.

Depuis l'arrêté préfectoral du 4 décembre 1979, le Conservatoire relève du District urbain de Nancy puis de la Communauté urbaine du Grand Nancy en lieu et place de la Ville de Nancy.

En septembre 1987, le Conservatoire du Grand Nancy a investi ses nouveaux locaux, spécialement aménagés dans les anciens bâtiments de la Manufacture des Tabacs, 1 et 3 rue Michel Ney.

En 2006, il est labellisé Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) par l'État. Ce classement est renouvelé pour sept ans par arrêté de la Ministre de la Culture en date du 14 octobre 2015.

Le 1^{er} juillet 2016, le Conservatoire régional du Grand Nancy devient, par la création de la Métropole du Grand Nancy - Eurocité humaine, un équipement métropolitain.

3. RAPPEL DES TEXTES CADRES NATIONAUX EN VIGUEUR

Ce projet d'établissement s'inscrit dans les orientations données par les textes cadres du Ministère de la Culture et de la Communication publiés depuis les années 2000.

La *Charte des enseignements artistiques* (2001) établit les missions générales de service public et les diverses responsabilités au sein des structures. Elle sert avant tout à clarifier le rôle des conservatoires et leurs champs d'action.

Les trois *Schémas d'orientation pédagogique* plus techniques (2004 pour la danse, 2005 pour le théâtre, 2008 pour la musique) précisent les cursus, leurs contenus, leurs conditions d'accès, leurs objectifs, ainsi que le fonctionnement pédagogique des établissements et les conditions de validation des diplômes. Pour les équipes pédagogiques, ils sont des guides qui ont introduit des notions renouvelant la pédagogie et l'organisation des études sur différents cycles. Il y est question des pratiques collectives, des enseignements d'ouverture et de culture musicale, des phases d'éveil et d'initiation, de la création et de l'improvisation, de la transversalité, des apports réciproques des trois spécialités : musique, danse et théâtre et de leur plus-value pour l'élève, des parcours différenciés ou personnalisés, de la pratique amateur autonome, de l'école du spectateur, de la place croissante de l'évaluation continue de l'élève, etc. Ces schémas confèrent une certaine mais toute relative homogénéité à l'enseignement artistique spécialisé dans les conservatoires classés par l'État.

La *Loi du 13 août 2004 relative aux libertés locales* définit les niveaux de responsabilité et de financement entre les différents échelons de collectivités territoriales.

L'*Arrêté du 15 décembre 2006*, dans la continuité du *Décret du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique* demande que les établissements, en cohérence avec le schéma départemental de développement des enseignements artistiques et le plan régional de développement des formations professionnelles :

- Établissent un projet d'établissement validé par la collectivité territoriale qui présente les choix pédagogiques, artistiques et culturels ainsi que le plan pluriannuel de réalisation ;
- S'inscrivent dans une organisation territoriale de l'enseignement artistique qui favorise notamment l'égalité d'accès des usagers, la concertation pédagogique et la mise en œuvre de projets pédagogiques et artistiques concertés ;
- Fonctionnent en réseau, notamment par le moyen de conventions passées avec d'autres établissements classés ou reconnus ou toute personne morale de droit public ou de droit privé exerçant une mission d'enseignement, de création ou de diffusion.

Il fixe les missions communes aux trois catégories d'établissement :

- Missions d'éducation fondées sur un enseignement artistique spécialisé, organisé en cursus ;
- Missions d'éducation artistique et culturelle privilégiant la collaboration avec les établissements d'enseignement scolaire, notamment dans le cadre d'activités liées aux programmes d'enseignement, de classes à horaires aménagés, d'ateliers, de jumelages, de chartes départementales de développement de la pratique chorale et vocale ou de dispositifs similaires en danse et en art dramatique ;
- Missions de développement des pratiques artistiques des amateurs, notamment en leur offrant un environnement adapté, en participant à des actions de sensibilisation, de diversification et de développement des publics, et en prenant part à la vie culturelle de leur aire de rayonnement par la diffusion des productions liées à leurs activités pédagogiques et l'accueil d'artistes et par

des relations privilégiées avec les partenaires artistiques professionnels, en particulier avec les organismes chargés de la création et de la diffusion.

Il indique que lorsque les établissements choisissent la musique comme spécialité, ils dispensent l'enseignement des disciplines musicales, en cohérence avec le développement des pratiques collectives prévu dans le projet d'établissement ; des pratiques vocales collectives, de la formation et de la culture musicales incluant les démarches de création. Ils peuvent mettre en place des classes à horaires aménagés.

L'Arrêté du 23 février 2007 relatif à l'organisation du cycle d'enseignement professionnel initial et du diplôme national d'orientation professionnelle, paradoxalement à sa non mise en œuvre, pour des raisons politiques, est intéressant dans le sens où il met en adéquation un enseignement supérieur désormais organisé en UV et un diplôme terminal d'enseignement initial organisé de la même façon avec une structuration très précise de ses contenus de façon à donner au futur artiste professionnel des compétences plus vastes et une polyvalence accrue, en rapport avec les évolutions de l'environnement professionnel. C'est de cet arrêté dont nous inspirons l'organisation du DEM régional, faute d'avoir vu les régions prendre en charge le CEPI à l'exception de deux d'entre elles, qui en tirent d'ailleurs avec les professionnels du secteur un bilan plutôt positif. À ce jour, participent à cette démarche les Conservatoires d'Épinal, de Colmar, de Strasbourg et de Nancy.

La **Loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine** (LCAP) consolide la place des enseignements artistiques dans les politiques culturelles et éducatives de l'État et prévoit de nouvelles dispositions de nature à conforter en premier lieu le rôle des collectivités territoriales dans l'accès aux enseignements artistiques et à toutes les pratiques culturelles, qu'elles soient professionnelles ou amateurs. La formation initiale et continue des professionnels de la création artistique, la mise en place de dispositifs de reconversion professionnelle adaptés aux métiers artistiques « et la transmission des savoirs et savoir-faire au sein des et entre les générations » figurent sur la liste des objectifs que la nouvelle loi assigne aux politiques culturelles territoriales. De plus, l'État et les collectivités territoriales « garantissent une véritable égalité d'accès aux enseignements artistiques, et à l'apprentissage des arts et de la culture ». La LCAP fait entrer les établissements d'enseignement supérieur de la création dans le Code de l'éducation par le biais de l'ajout de deux chapitres, l'un consacré aux écoles d'art, l'autre à celles de l'audiovisuel et du cinéma. L'objectif du législateur étant de les intégrer au système européen de Licence-Master-Doctorat (LMD).



L'enseignement artistique spécialisé en chiffres

(actualisé au 1^{er} octobre 2018)

ARTS PLASTIQUES

45 écoles supérieures d'art,

dont **35** établissements territoriaux

SPECTACLE VIVANT

Environ **1 000** établissements publics
d'enseignement artistique initial classés par l'État

3 niveaux de classement
concernant l'enseignement initial (CRC/CRI, CRD, CRR)

3 établissements nationaux
(les Conservatoires Nationaux Supérieurs de Musique
et de Danse de Paris et Lyon, le Conservatoire
National Supérieur d'Art Dramatique de Paris)

12 pôles supérieurs

3 établissements à vocation nationale
(2 écoles, au sein de l'Opéra national de Paris
et du Théâtre National de Strasbourg
+ le Centre national des arts du cirque)

20 établissements locaux
de formation des interprètes

AUDIOVISUEL-CINÉMA

4 grandes écoles
(Fémis, Institut Lumière, ESAV, Cinéfabrique)

4. LES MISSIONS DU CONSERVATOIRE

Le Conservatoire régional du Grand Nancy est un établissement métropolitain d'enseignement artistique spécialisé initial du théâtre, de la musique et de la danse, classé par l'État en Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR).

Placé sous la tutelle pédagogique de l'État représenté par le Ministère de la Culture et de la Communication, il est rattaché au pôle Culture, Sports, Loisirs de la Métropole du Grand Nancy.

Ses missions sont ainsi définies :

- Garantir un enseignement d'excellence, correspondant aux normes définies par les schémas nationaux d'orientation pédagogique du Ministère de la Culture et de la Communication ;
- Favoriser dans les meilleures conditions pédagogiques l'éveil des enfants à la musique, au théâtre et à la danse ;
- Assurer l'enseignement d'une pratique musicale, chorégraphique et théâtrale vivante aux jeunes, permettant ainsi la formation de futurs amateurs actifs et autonomes, qui plus est spectateurs éclairés et enthousiastes ;
- Repérer et faire éclore le talent des futurs artistes professionnels de demain en les emmenant aux portes de l'enseignement supérieur et du métier ;
- Constituer sur le plan local, départemental, régional, et national un pôle d'activité artistique et pédagogique, de formation, de diffusion, et de création ;
- S'inscrire comme pôle ressource en matière de conseil et d'orientation dans les trois secteurs : musique, danse, théâtre ;
- Participer à la formation professionnelle en partenariat contractuel avec d'autres institutions ;
- Constituer sur le plan local, en collaboration avec tous les autres établissements compétents, un noyau dynamique de la vie artistique de la Métropole et de sa région.



5. DÉFINITION DU PROJET, MÉTHODOLOGIE ET CALENDRIER

Le précédent projet d'établissement couvrait la période 2012/2015. Une fois arrivé à échéance, il convenait d'élaborer un nouveau projet. Ce nouveau projet qui couvre la période 2017/2022 a été élaboré dans la concertation, entre janvier 2016 et décembre 2017, l'ensemble des personnels du Conservatoire ayant été associé.

Le projet d'établissement est un document important qui définit une stratégie d'évolution à moyen terme de la future Métropole pour son conservatoire. Vis à vis du Ministère de la Culture et de la Communication, il s'agit d'un document structurant incontournable qui rend lisible l'action de l'établissement afin de pouvoir bénéficier d'un maintien du label « Conservatoire à Rayonnement Régional » (CRR) et de moyens d'État pour les missions confiées, dans lesquelles il sera reconnu et encouragé.

Par la concertation mise en place, la collectivité pourra s'appuyer sur les savoir-faire des équipes du Conservatoire, leur expérience de terrain et leurs propositions, afin de mettre en adéquation un projet auquel, en équipe, chacun aura à donner du sens, tout comme la politique culturelle dans laquelle il s'inscrira.

Le projet d'établissement induit :

- La définition des orientations politiques ;
- L'identification du rôle du porteur de projet ;
- La définition des choix pédagogiques et artistiques ;
- La définition des cibles en matière de publics ;
- L'identification des acteurs, des partenaires et des usagers ciblés.

On peut aussi parler d'objectifs du service, puisque le Conservatoire, s'il est un établissement d'enseignement artistique spécialisé, est un service public dans le sens « service rendu à un public », mais aussi un service, dans le sens « entité de travail au sein d'une collectivité », rattaché au Pôle Culture, Sports, Loisirs. Le projet d'établissement doit aussi permettre un rapprochement, un sentiment d'appartenance, entre l'établissement et sa collectivité, et réciproquement entre la collectivité et son établissement, mais aussi entre les personnels de l'établissement et les personnels des services supports de la collectivité. Ce sentiment d'appartenance passe d'abord par la connaissance de la collectivité, de ses missions de service public, également de la connaissance qu'a la collectivité de l'établissement.

Pour mieux fixer les objectifs du service, nous avons procédé à l'analyse de la demande et des écarts entre la demande et l'offre. Les élus, élèves, parents, usagers, publics, enseignants, personnels administratifs et techniques, partenaires, demandent, attendent, ont besoin de...

Ce document définit une stratégie de service : ce que l'organisation veut faire, ce qu'elle peut ou sait faire, ce qu'elle doit faire. C'est ainsi que sera donné du sens à l'action et que chaque acteur pourra s'approprier cette action. De cette stratégie de service découle la mise en place d'une organisation, que tous auront à faire fonctionner dans un esprit collectif dépassant les intérêts individuels, et à évaluer en permanence.

La concertation avec les personnels du Conservatoire s'est appuyée sur :

- Des contributions écrites individuelles en amont de la réunion de lancement du 1^{er} mars 2016 ;
- Des groupes de travail constitués lors de cette réunion ;
- L'équipe de direction qui se réunit une fois par semaine ;
- Les équipes des départements pédagogiques qui se réunissent une à deux fois par trimestre ;
- Le Conseil pédagogique qui se réunit une fois tous les deux mois environ ;
- Le Conseil d'établissement qui se réunit une fois par an.

Les 8 groupes de travail qui se sont réunis entre mars et juin 2016 ont chacun abordé l'un des axes suivants :

- Axe 1 - Missions & publics ;
- Axe 2 - Rayonnement & attractivité ;
- Axe 3 - L'action culturelle en lien avec la pédagogie ;
- Axe 4 - Innovation pédagogique et modernisation ;
- Axe 5 - Les 1^{ères} années d'apprentissage ;
- Axe 6 - La place de la pratique collective dans le projet de l'élève ;
- Axe 7 - Cours diplômants ;
- Axe 8 - Parcours personnalisés non diplômants.

De nombreuses réunions avec les représentants des usagers et l'ensemble des partenaires ont ponctué les deux années d'élaboration. Enfin, des arbitrages réguliers ont été réalisés au niveau de la direction générale, et du comité de pilotage politique constitué de la Vice-présidente en charge du Conservatoire, de la DGA du Pôle Culture, Sports, Loisirs et de l'équipe de direction du Conservatoire.

Le calendrier d'élaboration du présent projet est le suivant.

Phase 1 – Janvier 2016 à mars 2017

En interne : état des lieux, diagnostics & propositions

- Janvier 2016 : élaboration du processus avec la Vice-présidente, la Directrice Générale Adjointe et l'équipe de direction du Conservatoire
- 4 février 2016 : sollicitation d'une contribution écrite individuelle
- 1^{er} mars 2016 : réunion plénière de lancement des groupes de travail (8 axes retenus)
- Mars à juin 2016 : réunions des groupes de travail (pas moins de 30 réunions)
- 2 mai 2016 : rendez-vous au Ministère de la Culture et de la Communication
- 28 juin 2016 : rendez-vous avec le Directeur Général des Services
- 30 juin 2016 : réunion plénière avec restitution orale des contributions des groupes de réflexion
- 5 juillet 2016 : réunion avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)
- 30 novembre 2016 : réunion du Conseil d'établissement
- Mars 2017 : envoi de la restitution intégrale écrite du travail des groupes de réflexion
- 10 Conseils pédagogiques entre janvier 2016 et mars 2017

Phase 2 – Janvier 2016 à mars 2017

En externe : consultation des partenaires et réseaux

- En tuilage avec la phase 1
- 31 réunions ou rendez-vous de travail avec les partenaires
- 15 réunions réseaux (Schéma départemental des enseignements artistiques, directeurs établissements classés nouvelle région Grand Est, directeurs établissements supérieurs, Sillon lorrain, réseaux frontaliers européens)
- 3 réunions avec les représentants des parents d'élèves et des élèves

Phase 3 – Mars à septembre 2017

Élaboration : pré-arbitrages, arbitrages, finalisation de la concertation, écriture de l'avant-projet

- 14 mars 2017 : réunion du Comité de pilotage pour arbitrages
- 21 mars 2017 : réunion avec la DRAC
- 23 mars 2017 : réunion avec les acteurs métropolitains du Schéma départemental des enseignements artistiques
- 11 avril 2017 : réunion de l'ensemble des directeurs des établissements classés de la région Grand Est
- 17 mai 2017 : réunion avec les représentants des élèves
- 26 juin 2017 : réunion avec les représentants des parents d'élèves
- 17 juillet 2017 : présentation de l'avant projet au Directeur Général des Services
- 1^{er} septembre 2017 : réunion plénière avec communication des grands axes du projet
- 2 Conseils pédagogiques entre avril et septembre 2017
- 7 réunions ou rendez-vous de travail avec les partenaires

Phase 4 – Octobre 2017 à janvier 2018

Formalisation du projet définitif et validation (délibération)

- 20 octobre 2017 : réunion de cadrage et d'échange avec la Vice-présidente
- 15 novembre 2017 : Conseil d'établissement
- 24 novembre 2017 : envoi du projet aux élus membres de la Commission attractivité
- 1^{er} décembre 2017 : présentation du projet aux élus membres de la Commission attractivité
- 8 décembre 2017 : présentation du projet au Comité exécutif de la Métropole
- 8 décembre 2017 : envoi du projet aux élus métropolitains
- 15 décembre 2017 : adoption par les élus en Conseil métropolitain
- Janvier 2018 : réunion de présentation du nouveau projet aux équipes du Conservatoire et aux partenaires

Phase 5 – Janvier 2018 à décembre 2022

Mise en œuvre & évaluation

- Mise en œuvre
- Conventionnements
- Élaboration du règlement de service qui en découle
- Élaboration du règlement des études qui en découle
- Évaluation régulière





I. CONTEXTE ET ENJEUX

1. OFFRE PÉDAGOGIQUE ET ARTISTIQUE

- EFFECTIFS ÉLÈVES

Le Conservatoire accueille aujourd'hui 1 725 élèves inscrits et actifs, âgés de 4 à 73 ans, appartenant à 1 425 familles. Ses effectifs n'ont cessé de progresser depuis 2015. Le Conservatoire comptait 1 517 inscrits au sein de 1 300 familles. L'établissement accueille peu d'adultes (environ 3,5 % en 2014/2015), et une majorité d'élèves de 4 à 20 ans (85 % en 2014/2015). Les jeunes adultes (21 à 30 ans) représentent en 2014/2015 10 % des effectifs.

La proportion d'habitants des communes de la Métropole, hors Nancy, s'élève à 24 % en 2017/2018. Ce chiffre est en légère augmentation (22 % en 2014/2015). On relève que 56 % des usagers habitent sur la commune de Nancy en 2017/2018. Par ailleurs, 20 % des effectifs proviennent de territoires extérieurs à la Métropole. Ce taux relativement important peut s'expliquer par la faible densité du tissu d'écoles de musique en Meurthe-et-Moselle, situation très différente de celle du département voisin de Moselle.

Conformément à ses obligations de classement, l'établissement propose les trois spécialités agréées par l'État : musique, danse, théâtre. La répartition au sein de ses spécialités est la suivante (n'est prise en compte que la première dominante de l'élève) :

	2014/2015		2015/2016		2016/2017		2017/2018	
MUSIQUE	1 321	87 %	1 309	86 %	1 429	86 %	1 497	87 %
DANSE	158	11 %	160	11 %	169	10 %	176	10 %
THÉÂTRE	38	3 %	51	4 %	61	4 %	52	3 %

Les disciplines enseignées sont passées de 60 en 2014/2015 à 65 en 2017/2018. Depuis la rentrée 2015/2016, elles sont regroupées au sein de 9 départements pédagogiques.

Instruments de l'orchestre – Cordes

Violon - Alto - Violoncelle - Contrebasse

Instruments de l'orchestre – Vents et Percussions

Flûte traversière - Piccolo - Hautbois - Clarinette - Clarinette basse - Saxophone - Trompette & Cornet - Cor - Trombone - Tuba & Euphonium - Percussions

Claviers et instruments polyphoniques

Piano - Accompagnement au piano - Orgue interprétation - Orgue improvisation - Guitare - Harpe

Art lyrique, vocal et dramatique

Filière voix - Chœurs & Ensembles vocaux - Chant lyrique - Formation musicale chanteur - Théâtre

Formation musicale et érudition

Éveil - Interventions en Milieu Scolaire - Formation musicale - Chant choral FM - Culture musicale - Analyse - Commentaire d'écoute - Ecriture - Orchestration - Composition - Harmonie au clavier - Gravure musicale

Musiques anciennes

Violon baroque - Flûte à bec - Traverso - Cornet à bouquin - Viole de gambe - Basson baroque
- Clavecin - Basse continue - Ensembles & Consorts

Jazz et musiques improvisées

Guitare jazz - Claviers - Monophoniques jazz - Contrebasse & Basse - Batterie - Jazz vocal
- Big band - Formation musicale jazz - Histoire du jazz - Harmonie jazz - Arrangement & Orchestration

Pratiques collectives instrumentales

Orchestres - Ensembles instrumentaux - Musique de chambre - Direction d'orchestre

Danse

Éveil - Danse classique - Danse jazz - Danse contemporaine - Formation musicale danseur - Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement Dansé (AFCMD) & Anatomie - Culture chorégraphique
- Histoire de la danse

L'évolution de la répartition au sein des nouveaux départements pédagogiques est la suivante :

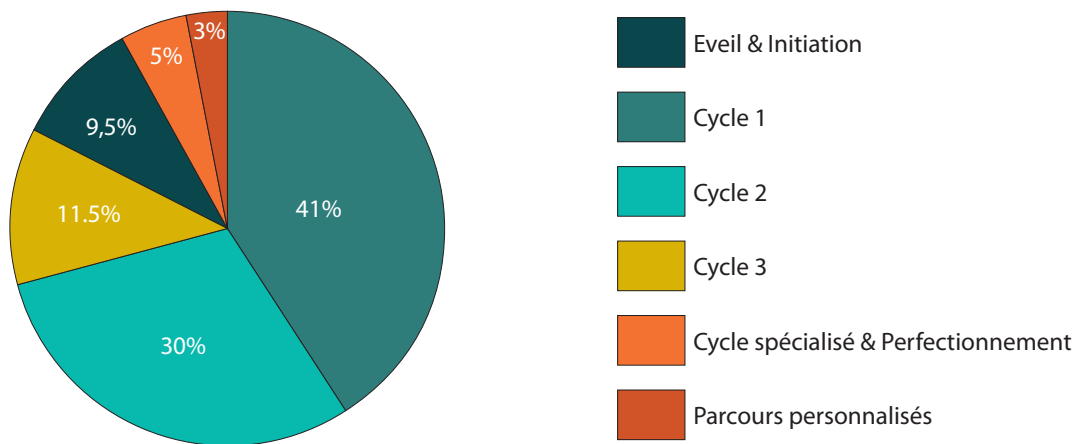
	2015/2016	2016/2017	2017/2018
CORDES	374	284	289
VENTS & PERCUSSIONS	387	370	413
CLAVIERS & POLYPHONIQUES	425	521	479
ART LYRIQUE, VOCAL & DRAMATIQUE	167	331	355
MUSIQUE ANCIENNE	21	51	54
JAZZ & MUSIQUES IMPROVISÉES	28	57	93
FORMATION MUSICALE & ÉRUDITION	1 156	1 204	1 232
PRATIQUES COLLECTIVES	795	349	401
DANSE	160	169	176

Des différences de méthodes de comptage peuvent expliquer les écarts importants entre 2015/2016 et les années suivantes, notamment en ce qui concerne les départements suivants : cordes - claviers et polyphoniques - art lyrique, vocal et dramatique - pratiques collectives.

De vraies évolutions à la hausse sont constatables depuis 2015 en filière voix (département art vocal, lyrique et dramatique), en musique ancienne et en jazz. Ils résultent de la volonté affirmée depuis plusieurs années et notamment le précédent projet d'établissement de développer ces spécialités ou esthétiques en augmentant le volume hebdomadaire d'enseignement par des créations de postes ou augmentations de quotités horaires des enseignants à temps non complet.

La formation artistique dispensée au Conservatoire est diplômante. Son organisation répond aux recommandations des textes cadres du Ministère de la Culture et de la Communication. Les cursus sont déclinés en quatre filières : Hors Temps Scolaire (HTS), Classes à Horaires Aménagés Musique & Danse (CHAM & CHAD), Horaires aménagés (AMÉ), Musicologie. Chaque cursus est structuré en cycles d'études successifs, chacun marquant une étape dans l'apprentissage, en lien avec les grandes phases

du cursus scolaire et de l'évolution de l'individu. Ces cycles sont définis par des objectifs, ensembles cohérents de savoirs, savoir être, et savoir faire. La répartition au sein des cycles est la suivante (année scolaire 2016/2017) :



Comme on l'observe sur le territoire national, les élèves se raréfient au fur à mesure de la progression, signe que chacun des cycles peut être une fin en soi, signe également qu'il est difficile, même dans une ville étudiante comme Nancy, d'inscrire ces études dans le temps long. Le Conservatoire bénéficie de peu d'apports des écoles du territoire à partir du cycle 3. Seuls 5 % des élèves ont vocation à devenir des artistes professionnels. Enfin, les parcours personnalisés sont encore peu développés.

Si l'on a pour habitude de comptabiliser les élèves inscrits et actifs qui bénéficient de l'enseignement artistique spécialisé, il est une donnée supplémentaire à prendre en compte, celle des élèves non inscrits que l'on pourrait qualifier d'externes, qui bénéficient de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC). Ce comptage est mis en place dès lors que l'équipe enseignante comprend un Intervenant en Milieu Scolaire (IMS), ce qui fut le cas à partir de l'année scolaire 2014/2015. Cette fonction est en plein développement, encouragée par les politiques publiques d'aujourd'hui, exigée par l'État qui s'est réengagé dans le financement des Conservatoires, comme en témoignent les chiffres suivants :

	ENFANTS BÉNÉFICIAIRE DE L'EAC	CLASSES CONCERNÉES	ÉCOLES CONCERNÉES
2014/2015	960	NC	NC
2015/2016	1 257	21	6
2016/2017	1 363	18	10

La mise en place d'une politique tarifaire basée sur le quotient familial à l'occasion de la rentrée 2016/2017 a permis une première photographie de la sociologie de l'établissement sur la base des revenus des familles (pour celles devant produire un avis d'imposition, les familles des élèves en CHAM & CHAD n'étant pas tenues de le faire) :

DONNÉES 2017/2018				
TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3	TRANCHE 4	TRANCHE 5
< à 500 €	501 à 1 000 €	1 001 à 1 500 €	1 501 à 2 500 €	> à 2 501 €
13,50 %	24 %	27,50 %	24 %	11 %

Forte de plus d'une centaine de manifestations par an, dont un tiers environ a lieu hors les murs et dans les communes, l'activité de diffusion par le biais d'une saison d'action culturelle est un facteur de rayonnement comme une marque d'attractivité du territoire. Cette saison capte entre 14 000 et 17 000 spectateurs par an.

La somme de l'ensemble de ces publics permet aujourd'hui d'afficher une part de la population de la Métropole bénéficiaire du service (rapport public touché/population de l'aire géographique) s'élevant à 8,21 % en 2016/2017, alors que la moyenne pour l'ensemble des CRR métropolitains était de 4,82 % en 2015/2016.

2. LES SPÉCIFICITÉS HISTORIQUES PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT

Classes à Horaires Aménagés & Horaires Aménageables

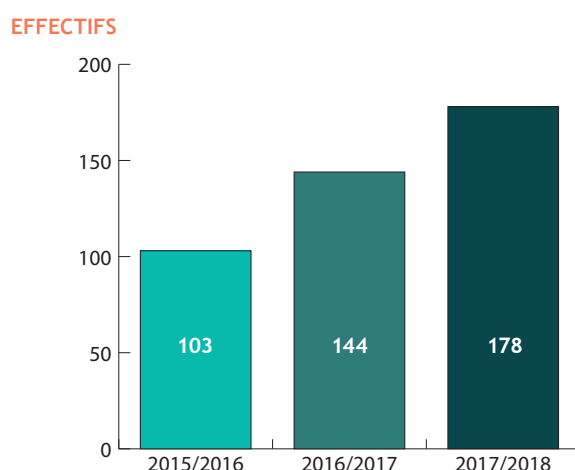
Les Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM), parmi les premières de France, ont vu le jour à Nancy dès 1968. Si elles concernent aujourd'hui trois spécialités (instrument, voix et danse) et cinq établissements scolaires, du CE1 à la Terminale (les écoles Didion-Raugraff, Braconnot et Alfred-Mézières, le collège de La Craffe, le lycée Henri Poincaré), elles ne concerneront plus que quatre établissements pour l'année scolaire 2019/2020 en raison du transfert progressif des classes instrumentales de l'école Didion-Raugraff à l'école Alfred-Mézières, pour des raisons de proximité. À terme, tous les établissements scolaires se trouveront à proximité du Conservatoire et tous les élèves s'y rendront à pied (aujourd'hui, les élèves de l'école Didion-Raugraff se rendent au Conservatoire en car). Parallèlement à ce dispositif, régi par les textes officiels du Ministère de l'Éducation nationale, le Conservatoire a développé un partenariat fructueux avec le groupe scolaire privé Notre-Dame-Saint-Sigisbert (AMÉ). De ce fait, les effectifs dans ces deux filières représentent une part importante et historique de l'effectif global. Les Classes à Horaires Aménagés sont exonérées des frais de scolarité, avec un objectif réaffirmé de favoriser la mixité sociale. La filière AMÉ est soumise à la même tarification que la filière Hors Temps Scolaire depuis l'année scolaire 2016/2017 par équité et parce qu'aucune obligation légale justifiait la gratuité. Ce changement tarifaire qui impacte des familles souvent nombreuses, modéré par la mise en place dans le même temps d'une tarification basée sur le quotient familial, n'a pas entravé l'attractivité de cette offre. L'effectif global au sein de ces deux filières est en constante et forte évolution depuis 2014, tant en nombre d'élèves qu'en part de l'effectif global dont il représente environ un tiers, comme le montrent les chiffres ci-après. Cette proportion est l'une des plus fortes à l'échelle nationale.

	EFFECTIF CHA & AMÉ	EFFECTIF TOTAL	PART DE L'EFFECTIF TOTAL
2014/2015	475	1 517	31 %
2015/2016	508	1 520	33 %
2016/2017	597	1 659	36 %
2017/2018	623	1 725	36 %



Partenariat avec l'Université de Lorraine

Un partenariat unique en France avec l'Université de Lorraine engage le Conservatoire dans la formation instrumentale, solfégique et vocale des étudiants en Licence, Master, CAPES et Agrégation en musicologie, depuis plus de 30 ans. À ce titre, des étudiants toujours plus nombreux viennent nourrir les effectifs du Conservatoire en apportant une certaine diversité notamment en termes d'âges et de profils. Ces étudiants sont exonérés de frais de scolarité, l'Université acquittant chaque année l'ensemble de ces droits en lieu et place des étudiants auprès de la Métropole du Grand Nancy. Là encore, les effectifs sont en nette hausse sur les dernières années :



Depuis septembre 2014, un partenariat a été mis en place avec l'Université de Lorraine pour le cycle spécialisé théâtre menant au Diplôme d'Études Théâtrales, mais aussi pour le parcours amateur où les enseignements des deux parties se complètent. Depuis septembre 2016, le cycle spécialisé théâtre est organisé conjointement avec le CRR de Metz Métropole. Les élèves sont mobiles et bénéficient des enseignements dans les deux établissements, par les deux équipes pédagogiques.

Département jazz

Le département jazz s'est étoffé progressivement depuis 2010. En 2014/2015 on pouvait compter 35 élèves inscrits dans ce département alors qu'ils sont actuellement 93 à profiter de ces enseignements à la rentrée 2017/2018. Ce département pédagogique est tourné vers l'Europe car en lien étroit par de nombreux échanges avec des établissements d'enseignement initial comme supérieur des pays transfrontaliers voisins que sont l'Allemagne, la Belgique et le Luxembourg.

DEM régional réseau « Grand Est »

L'article 101 de la loi du 13 août 2004 préconise à l'ensemble des établissements d'enseignement artistique spécialisés contrôlés par l'État (CRR, CRD) de fonctionner en réseau pour la mise en place des cycles spécialisés ou d'orientation professionnelle. L'échelon retenu est régional ou interrégional selon le nombre d'établissements concernés. Afin de favoriser l'attractivité des établissements vis à vis des futurs professionnels en garantissant un niveau d'exigence et en dynamisant les équipes pédagogiques, le Conservatoire régional du Grand Nancy a participé à la constitution d'un réseau « Réseau Grand-Est » comprenant à ce jour les conservatoires de Nancy, Épinal, Strasbourg et Colmar. Ce réseau peut accueillir tout établissement d'enseignement artistique spécialisé classé par l'État en 1^{ère} et 2^e catégorie (CRR et CRD) de la région Grand Est qui en ferait le choix.

L'admission en cycle spécialisé et la validation de l'unité de valeur dominante du Diplôme d'Études Musicales (DEM) est commune et est organisée conjointement par l'ensemble des établissements selon un règlement commun intégré au règlement intérieur de chacun des établissements concernés. À terme, cela pourrait concerner également le Diplôme d'Études Chorégraphiques (DEC) et le Diplôme d'Études Théâtrales (DET). Une fois ces diplômes obtenus, ils permettront aux élèves du réseau de présenter les concours d'entrée des établissements d'enseignement supérieur français ou étrangers.

Haut niveau d'insertion professionnelle

Chaque année, nombreux sont les élèves du Conservatoire qui sont admis dans l'enseignement supérieur, et particulièrement dans des institutions d'excellence telles les deux Conservatoires Nationaux Supérieurs de Musique et de Danse (Paris & Lyon), l'École de Danse de l'Opéra national de Paris, les Hochschulen allemandes et suisses, les Pôles supérieurs français, les écoles supérieures de danse européennes, etc., signe de l'excellence de l'enseignement qui y est dispensé. Ces réussites, tout comme les diplômes délivrés chaque année, sont traditionnellement annoncés lors d'une cérémonie de remise des distinctions qui a lieu en novembre ou décembre tous les ans, dans un lieu prestigieux (Salle Poiriel, Centre de congrès Prouvé, Opéra) à l'occasion d'un concert de l'orchestre symphonique ou des grands ensembles. Cette soirée est un événement majeur de la vie de l'établissement tout comme de la saison culturelle de la Métropole. Il convient de remarquer également la très bonne insertion professionnelle des élèves formés en totalité ou en partie à Nancy, tant dans des phalanges orchestrales de prestige ou dans des grandes compagnies chorégraphiques, que dans les conservatoires et écoles de musique comme pédagogues. Certains font aujourd'hui de très belles carrières artistiques.

Place de la voix

La voix occupe une place importante dans les études au Conservatoire. Les vertus pédagogiques universelles du chant choral sont indéniables dans l'apprentissage artistique, tout comme il est le vecteur d'un accès le plus démocratisé à l'art. Un cours de chant choral obligatoire est associé à l'enseignement de la formation musicale pendant toute la durée du 1^{er} cycle. La dominante chant choral est proposée au sein de la « filière voix » en CHAM de l'école élémentaire et au collège (cycles 1 & 2). Depuis 2016/2017, un troisième cycle a été créé. Enfin, la voix est très présente dans les activités de diffusion et de grands projets réunissant l'ensemble des chœurs du Conservatoire, des élèves de formation musicale et des orchestres sont régulièrement proposés.

Un premier contact riche et transversal avec les arts

Le premier contact avec l'art associe la musique et la danse, par le biais de cours d'éveil 5 et 6 ans assurés conjointement par un enseignant musicien et un enseignant danseur et ce, afin d'associer l'acte de création du son au corps et au geste par un travail sensoriel favorisant dès le plus jeune âge la transversalité des spécialités enseignées au sein de l'établissement. En complément, un parcours de découverte instrumentale permet aux enfants de 6 à 10 ans d'essayer de nombreux instruments en vue de faire un choix d'apprentissage éclairé.

L'établissement se distingue par un corps enseignant affichant un taux de qualification élevé (près de 90 % des enseignants détiennent un Diplôme d'État et/ou un Certificat d'Aptitude), une tarification attractive (entre 65 et 707 € à l'année, en fonction de la filière, du cursus, du lieu de résidence et du quotient familial), une offre très large concernant les disciplines, esthétiques et filières proposées malgré l'absence d'accordéon, de musiques traditionnelles et du monde, et de Musiques Actuelles Amplifiées (MAA), département dont la création n'est pas à l'ordre du jour pour plutôt concentrer les efforts sur la voix, le jazz, la musique ancienne, le théâtre, et les pratiques collectives et ainsi obtenir le renouvellement du classement CRR par l'État en 2022.



3. LE CONSERVATOIRE, UNE AMBITION INTÉGRÉE AU PROJET MÉTROPOLITAIN

La nouvelle dynamique de la Métropole du Grand Nancy repose sur la construction innovante d'un projet métropolitain. Dans son élaboration, ce projet favorise les effervescences intellectuelle, économique et culturelle des femmes et des hommes qui font la vitalité du bassin de vie, à travers des débats, des rencontres et des contributions.

Document évolutif et modulable, le Projet métropolitain guide l'action de la Métropole dans la mise en œuvre de ses politiques publiques, en lien avec ses partenaires, et sera l'armature du budget. Pour poursuivre la dynamique de partage, le Grand Nancy initiera des formes, des lieux et des outils permettant de mettre en mouvement l'écosystème métropolitain dans une dynamique permanente.

Un comité de pilotage d'élus sera mis en place pour suivre l'élaboration, le suivi et l'évaluation du projet métropolitain dans un esprit d'intelligence collective.

Trois enjeux majeurs ont d'ores et déjà été identifiés :

- Une Métropole entreprenante, innovante, compétitive avec notamment une action autour de la dynamisation du Technopole nouvelle génération Henri-Poincaré, et le soutien à LORnTECH, seule Métropole French Tech du Grand Est ;
- Une Métropole durable, croisant les approches énergétiques et écologiques d'aménagement urbain, d'habitat et de mobilité ;
- Une Métropole solidaire ouvrant sur les relations et le positionnement de la Métropole dans un espace élargi avec la recherche de coopérations entre les territoires, notamment en matière de développement touristique.

Le Conservatoire s'inscrit dans ce projet ambitieux à plusieurs titres :

- Une politique d'excellence accessible à tous ;
- Le maintien du label Conservatoire à Rayonnement Régional ;
- Un positionnement sur les futures classes préparatoires ;
- Des projets culturels mieux partagés au sein de la Métropole en lien avec les établissements de culture scientifique et les sports ;
- Un ancrage territorial renforcé par la prise de compétence sur le Schéma départemental des enseignements artistiques.

La politique d'excellence se traduit par des recrutements d'artistes pédagogues de haut niveau au sein d'une équipe pédagogique déjà très qualifiée et reconnue, une offre pédagogique riche et ambitieuse afin de donner à l'élève toutes les clés de son épanouissement en tant qu'artiste amateur ou futur professionnel. Le métier a changé et le socle de compétences nécessaires est plus large aujourd'hui. De nombreux enseignements complémentaires ont vu le jour et doivent encore se développer afin d'assurer une formation initiale la plus en phase possible avec les attendus de l'enseignement supérieur et du métier. Une politique d'évaluation et de contrôle continu intermédiaire aux examens de fin de cycle est en cours de d'élaboration, avec trois axes précis : fondamentaux, exigence, bienveillance. Le suivi des élèves (absences, UV des diplômes, obligations en matière de pratique collective, conseil et orientation, contrats de parcours personnalisés) est aujourd'hui une priorité et un nouveau défi à la fois pour l'équipe de scolarité et à la fois pour les membres de la direction. L'ensemble des équipes du Conservatoire, comme les élus ou encore les usagers peuvent et doivent être fiers de cette excellence.

L'accessibilité se traduit par des capacités d'accueil non négligeables et une communication faite largement auprès de tous les établissements scolaires du territoire métropolitain. L'admission d'un élève débutant se fait lors d'une journée de rencontre avec l'équipe pédagogique qui se veut accessible et qui est très active dans les établissements scolaires où de nombreuses présentations d'instruments ou projets partagés voient le jour (hormis pour les classes à horaires aménagés soumises à des dispositions particulières). La mise en place de différents parcours personnalisés basés sur la pratique collective permet aussi de répondre au mieux aux attentes diverses du public, sans pour autant céder à une politique clientéliste et à un service sur mesure dans l'esprit d'un cours particulier. L'accessibilité se traduit également par une politique tarifaire très avantageuse et fonction du quotient familial depuis la rentrée scolaire 2016/2017 (gratuité pour la première tranche).

Après la création d'un département Jazz et musiques improvisées et d'un cycle spécialisé théâtre menant au Diplôme d'Études Théâtrales en partenariat avec l'Université de Lorraine et le Conservatoire à Rayonnement Régional de Metz Métropole, il convient désormais de mettre en place un cursus diplômant en danse jazz afin de pouvoir prétendre au renouvellement du classement CRR en 2022. Pour cela, la réalisation d'un troisième studio de danse dans le bâtiment actuel est indispensable et devrait voir le jour durant l'été 2019.

Depuis 2015, les liens sont plus étroits avec les autres établissements de la Métropole faisant partie du pôle Culture - Sports - Loisirs. De nombreuses auditions d'élèves sont décentralisées dans les trois établissements de culture scientifique et technique du pôle : le Muséum-Aquarium, le Musée de l'Histoire du Fer et le Jardin botanique Jean-Marie Pelt. Un chœur des agents du Grand Nancy dirigé par un enseignant du Conservatoire a été créé et permet un lien plus étroit et une connaissance mutuelle entre les agents du Conservatoire et les autres agents de la collectivité. Ce chœur s'est déjà produit plusieurs fois à l'auditorium du Conservatoire, que beaucoup d'agents méconnaissaient. Il reste à favoriser les liens avec les équipements sportifs à l'occasion de championnats, d'inaugurations, de soirées à thème, etc.

La Loi du 13 août 2004 confie l'organisation et le financement du cycle d'enseignement professionnel initial aux régions en l'intégrant dans les Plans Régionaux de Développement des Formations (PRDF) et confie aux départements l'élaboration et la mise en œuvre d'un Schéma départemental des enseignements artistiques. L'article L. 216-2 du Code de l'Éducation dispose que « Le département adopte, dans un délai de deux ans à compter de l'entrée en vigueur de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 précitée, un schéma départemental de développement des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique. Ce schéma, élaboré en concertation avec les communes concernées, a pour objet de définir les principes d'organisation des enseignements artistiques en vue d'améliorer l'offre de formation et les conditions d'accès à l'enseignement. Le département fixe au travers de ce schéma les conditions de sa participation au financement des établissements d'enseignement artistique au titre de l'enseignement initial ».

Dès 2006, le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle s'empare de cette compétence et voit ensuite adopté par l'assemblée délibérante, en 2011, un schéma Musique intégré à un schéma plus vaste Culture et solidarité.

L'article 90 de la Loi NOTRe du 7 août 2015 indique que « par convention passée avec le département, la métropole exerce à l'intérieur de son périmètre, par transfert, en lieu et place du département, ou par délégation, au nom et pour le compte du département, tout ou partie de 4 groupes de compétences à choisir parmi 9 », dont « Tourisme en application du chapitre II du titre III du livre 1^{er} du Code du tourisme, culture et construction, exploitation et entretien des équipements et infrastructures destinés à la pratique du sport, ou une partie de ces compétences ».

La nouvelle Métropole a fait le choix, dès sa création en 2016, et en plein accord avec le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, de prendre la compétence «Schéma départemental des enseignements artistiques » et d'en confier la gestion au Conservatoire, au titre d'une «Métropole solidaire ouvrant sur les relations et le positionnement de la Métropole dans un espace élargi avec la recherche de coopérations entre les territoires ». Le département, en transférant cette compétence à la Métropole, reste en charge de l'élaboration du schéma départemental construit pour les territoires hors Métropole, en veillant à l'articulation de celui-ci avec le projet construit par le Grand Nancy.

Enfin, suite à la parution de la Loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP), actuellement dans l'attente des décrets d'application, le Conservatoire régional du Grand Nancy mettra en place les futures classes préparatoires à l'enseignement supérieur qui ont vocation à remplacer les cycles d'orientation professionnelle actuels (obsolètes depuis la loi de 2004 mais prolongés *de facto* dans l'attente d'une nouvelle réforme), et sollicitera auprès de l'État les nouveaux agréments spécifiques délivrés par le Ministère de la Culture et de la Communication dès lors qu'une clarification ministérielle aura été établie. Par ailleurs, cette loi devra prendre en compte le nouveau contexte territorial particulier tenant compte des nouvelles grandes régions, qui a eu pour conséquence sur notre territoire la fusion de trois régions qui constituent désormais le Grand Est : Alsace, Champagne -Ardenne, Lorraine. Les établissements sont ainsi encouragés à travailler en réseau pour prétendre à cette labellisation. Les régions « pourront » participer financièrement et prendre en charge l'organisation des classes préparatoires à l'enseignement supérieur, échelon manquant entre la fin d'un cycle en Conservatoire, et l'enseignement supérieur. Il est question de donner le statut étudiant aux élèves de ces classes dont l'objectif est également de gommer les disparités territoriales. Néanmoins, le diplôme national n'est, à ce jour, pas encore positionné (aura t-il la valeur du Diplôme d'Études actuellement délivré ou du Prix de Perfectionnement ?).



richesse artistique
partenariats
AMBITION
diversité
ACCESSIBILITÉ
EXCELLENCE
bienveillance
dynamisme
exigence

4. DES PARTENARIATS NOMBREUX AU SERVICE DU RAYONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT ET DE L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Le Conservatoire régional du Grand Nancy s'inscrit pleinement dans différentes aires de rayonnement : territoire métropolitain, département de Meurthe-et-Moselle, Sillon lorrain, Région Grand Est, territoires national et transfrontalier.

Sur les plans local, départemental, régional, et transfrontalier, les collaborations sont nombreuses et sont appelées à l'être plus encore avec les établissements scolaires, Conservatoires et écoles de musique (associatives et municipales), établissements d'enseignement supérieur, ainsi qu'avec les communes dans lesquelles sont externalisés de nombreux concerts et spectacles d'élèves et d'enseignants (près de 50 par an). Une plus grande facilité d'organisation doit cependant être trouvée afin de favoriser cet axe de diffusion et un certain nombre de coopérations doivent pouvoir se décider dans l'année en cours.

Des synergies entre les différentes institutions culturelles qui occupent le site de la Manufacture sont progressivement mises en place. Le projet commun le plus visible est l'instauration d'une « Fête de la Manufacture » en 2014. Cet événement a lieu désormais tous les ans, le 3^e week-end de juin. Chacune des structures, tour à tour organisatrice, propose un thème.

Aujourd'hui, le Conservatoire a noué et conclu au moyen de conventions des partenariats nombreux avec les établissements de diffusion, de formation, les festivals, ensembles constitués, sociétés savantes ou clubs services présents sur le territoire et ne dépendant pas de la Métropole :

- Opéra national de Lorraine ;
- Centre Dramatique National - Théâtre de la Manufacture ;
- Scène Nationale - Centre Culturel André Malraux ;
- Bibliothèques de Nancy
- Musée des Beaux-Arts ;
- Musée lorrain ;
- INECC Mission Voix Lorraine ;
- Rencontres Musicales de Lorraine - Nancyphonies ;
- Festival International du Film (anciennement Aye-Aye festival) ;
- Le Livre sur la Place ;
- Mai de l'Europe ;
- École Supérieure d'Art de Lorraine (ESAL - pôle supérieur) ;
- Haute École des Arts du Rhin (HEAR - pôle supérieur) ;
- Music Academy International (MAI) ;
- École des Musiques Actuelles de Nancy (EMAN) ;
- Ensemble Stanislas ;
- Lycée Claude-Daunot ;
- Université de la Culture Permanente (UCP) ;
- Goethe Institut ;
- Académie de Stanislas ;
- Lions Club Nancy Stanislas Doyen ;



- Nancy Opéra Passion ;
- Centre d'éducation pour déficients visuels (Santifontaine).

Certains sont actifs mais demandent encore à être formalisés :

- Centre Chorégraphique National - Ballet de Lorraine ;
- Scène de Musiques Actuelles Conventionnée - L'Autre Canal ;
- Centre de Formation des Apprentis « Arts de la Scène » ;
- Institut Européen de Cinéma et d'Audiovisuel (IECA) ;
- Nancy Jazz Pulsations ;
- Association Lorraine de Musique de Chambre (ALMC).

Ces partenariats ont pour objectif de renforcer l'école du spectateur auprès des élèves du Conservatoire en les incitant à profiter du spectacle vivant, d'ouvrir l'établissement à des pratiques artistiques et esthétiques complémentaires à celles proposées en interne, y compris à la création artistique, à attirer ou aller vers de nouveaux publics, à élargir notre offre de formation en bénéficiant d'apports proposés par les établissements d'enseignement supérieur qui proposent des offres d'excellence et ainsi favoriser l'insertion de nos élèves vers l'enseignement supérieur et le métier, permettre des espaces d'échanges entre experts, mutualiser nos ressources (parc instrumental, locaux, personnels) en cette période budgétaire contrainte.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, les liens se sont développés particulièrement avec :

- L'École Supérieure d'Art de Lorraine (ESAL), basée à Metz (tutorats ou perfectionnement assurés par des enseignants du Conservatoire, accueil des projets d'élèves de l'ESAL au Conservatoire, personnes ressources du Conservatoire engagées dans la nouvelle formation au Diplôme d'État de danse, accueil de cours au Conservatoire dispensés dans le cadre de ce nouveau DE) ;
- La Haute École des Arts du Rhin, basée à Strasbourg (tutorats assurés par des enseignants du Conservatoire) ;
- Le Centre de Formation des Musiciens Intervenants de l'Université de Strasbourg, basé à Sélestat (invitation à une conférence métiers annuelle).

L'établissement bénéficie désormais d'un rayonnement accru et de ce fait d'une meilleure image en termes d'excellence et d'accessibilité.

Nourrir ces partenariats et en créer de nouveaux est un axe fort du présent projet d'établissement. Le Conservatoire régional du Grand Nancy doit devenir un acteur incontournable de la vie culturelle locale, nationale et transfrontalière, au service de l'attractivité du territoire.

5. UN ÉTABLISSEMENT EN RÉSEAU

Schéma départemental des enseignements artistiques

La compétence prise par la Métropole dès sa création le 1^{er} juillet 2016 a été confiée au Conservatoire. Une première réunion en présence de tous les acteurs de ce dossier a eu lieu le 23 mars 2017 et a permis la connaissance mutuelle des acteurs et l'exposé des objectifs de cette nouvelle collaboration.

Cette collaboration entre les établissements d'enseignement artistique spécialisé initial de la musique, au-delà du volet financier de subventionnement des écoles par la Métropole à hauteur d'un budget annuel global de 118 500 euros transféré par le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, doit permettre de :

- Contribuer à une meilleure cohérence territoriale en matière d'offre d'enseignement musical tout en garantissant son excellence ;
- Renforcer la complémentarité des offres d'enseignement sur le territoire et ainsi leur accessibilité en tout point du territoire et à tous les âges (point de vigilance accru sur l'éveil, l'initiation et la place des adultes) ;
- Positionner le Conservatoire comme établissement ressource pour les élèves souhaitant poursuivre leurs études à partir du cycle 3 et au delà en favorisant les passerelles d'un établissement à l'autre et plus particulièrement vers le Conservatoire ;
- Structurer et fédérer la pratique amateur à l'échelle de la Métropole notamment par la mise en place d'échanges pédagogiques, de concerts et d'auditions communs, particulièrement en matière d'innovation pédagogique et de pratique collective ;
- Permettre un recensement des lieux et des moyens de diffusion présents sur le territoire pour faciliter ces échanges et les rendez-vous avec le public au moyen d'une communication adaptée.

Sillon lorrain

Le territoire du Pôle métropolitain du Sillon lorrain comprend 4 conservatoires :

- Le Conservatoire régional du Grand Nancy (classé Conservatoire à Rayonnement Régional) ;
- Le Conservatoire Gabriel-Pierné de Metz Métropole (classé Conservatoire à Rayonnement Régional) ;
- Le Conservatoire Gautier d'Épinal à Épinal (classé Conservatoire à Rayonnement Départemental) ;
- Le Conservatoire de musique de Thionville (classé Conservatoire à Rayonnement Communal).

Ces 4 établissements développaient très ponctuellement, jusqu'en 2015, différents types d'échanges en matière pédagogique et artistique (examens communs, classes de maîtres, participations d'élèves du 3^e cycle dans les orchestres des autres conservatoires, etc.). C'est dans cet esprit de création commune et de renforcement de l'identité du territoire lorrain qu'a été envisagé un rapprochement plus étroit entre ces conservatoires.

Ce principe de mise en réseau des conservatoires a été posé, par délibération du Conseil communautaire du 23 mars 2012, dans le précédent Projet d'établissement 2012-2015. Ce sujet a ensuite été régulièrement abordé lors des Conseils d'établissement, notamment ceux des 14 janvier et 17 novembre 2014. En parallèle, une délibération du Conseil syndical du Sillon lorrain du 28 mars 2013 a acté un protocole relatif aux relations entre les conservatoires.

Dans une période difficile de raréfaction des moyens, quelle que soit la forme qu'il prendrait, ce rapprochement viserait à conserver un niveau d'offre pédagogique d'excellence. Enfin, la mutualisation dans une multitude de domaines (parc instrumental, marchés d'acquisition et d'entretien des instruments, équipement informatique, communication, etc.) devrait permettre une plus grande efficacité du service rendu aux usagers et une optimisation budgétaire. Compte tenu de l'ampleur et de la complexité pratique du chantier à mettre en œuvre, les membres du Pôle métropolitain ont décidé d'avoir recours à un assistant à maîtrise d'ouvrage. Ainsi, le Pôle métropolitain du Sillon lorrain a adopté, à l'unanimité le 16 mars 2015, le lancement d'une étude intitulée « Assistance à maîtrise d'ouvrage relative à l'accompagnement opérationnel de la démarche de rapprochement entre les conservatoires du Sillon lorrain ».

Le prestataire s'est donc attaché à identifier les différentes hypothèses de rapprochement envisageables, en dégagant les points forts et les points faibles, de mettre en exergue les points de consensus et les points de divergences relevés pour chacun des scénarios proposés. Il a également évalué les moyens attendus et les conséquences pratiques de ces différents scénarios en termes social, juridique, fiscal et financier.

L'ambition ici est de proposer aussi, dans le domaine de l'enseignement artistique spécialisé, dans une région désormais largement reconfigurée, un projet destiné à accroître la qualité et la complémentarité de l'offre des conservatoires et, par-là, l'attractivité du territoire, soit une offre alternative plus crédible encore au sein de la région Grand Est.

Si aujourd'hui le scénario d'une mutualisation partielle ou totale des établissements par la création d'un Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) est écarté, du fait du critère de proximité prépondérant dans la relation à l'utilisateur et de coûts prohibitifs, des collaborations et mutualisations partielles sont encouragées tant en terme d'enseignement que d'événementiel : DEM régional réseau « Grand Est », cycle spécialisé théâtre commun Metz-Nancy, échanges pédagogiques entre les classes de différents établissements, auditions d'élèves communes, séminaires de formation des personnels, etc.

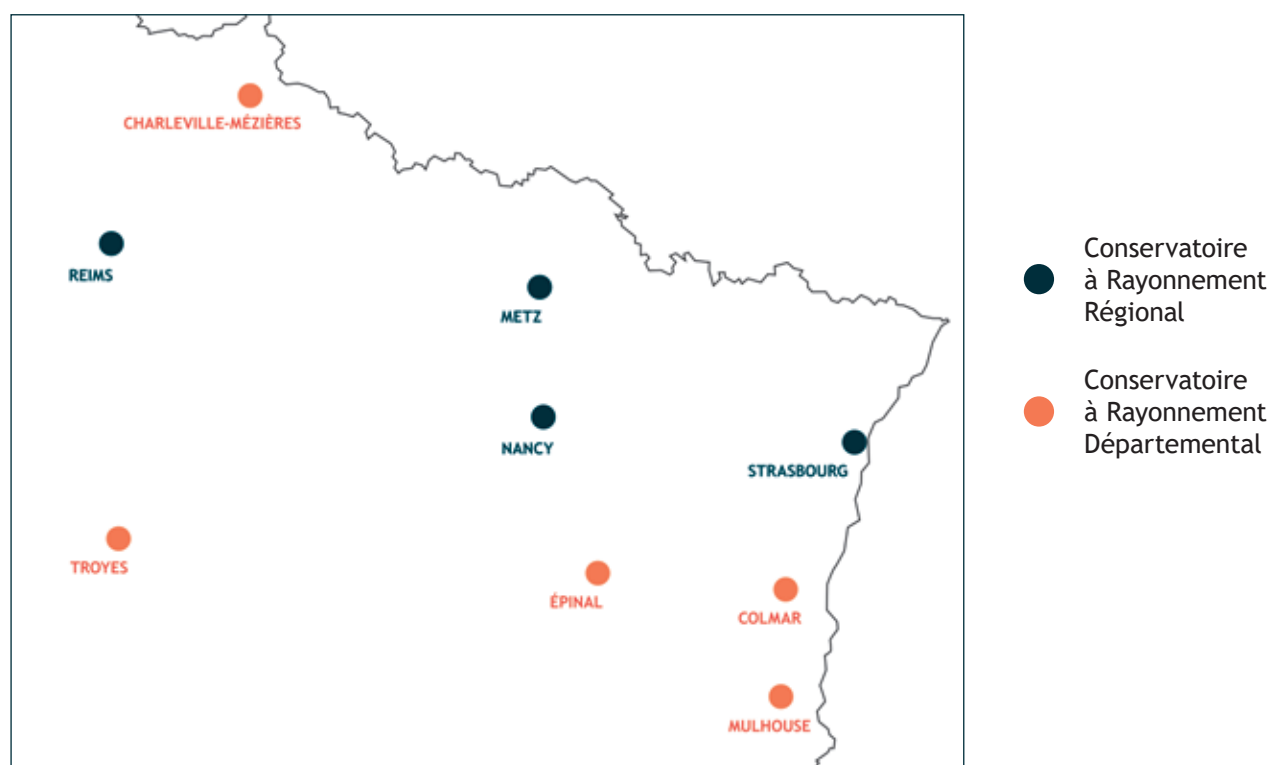
Les axes de collaboration actuellement à l'étude, et qui pourraient être formalisés par une convention cadre entre les établissements, sont :

- Constitution d'un pôle de référence théâtre (une première étape dans la réalisation de cet objectif a été franchie à la rentrée 2016/2017) ;
- Constitution d'un département de musique ancienne à l'échelle du Sillon lorrain ;
- Harmonisation de certains dispositifs pédagogiques (examens terminaux et Diplômes d'Études communs, équivalences d'UV) ;
- Harmonisation des pratiques de gestion RH (gestion des tâches, missions de coordination, régimes indemnitaires, heures supplémentaires, cumuls d'emplois, etc.) ;
- Harmonisation tarifaire, notamment pour les élèves de cycle spécialisé et au-delà et mobilité des élèves sur les établissements encouragées par des droits acquittés dans un seul établissement ;
- Rédaction de documents cadres communs (règlement interne des personnels, délibération fixant les modalités de rémunération des prestations artistiques et de jurys, etc.) ;
- Recrutements communs et mises à disposition encouragées ;
- Formations des personnels communes et rencontres en réseau ;
- Politique de communication partagée ;
- Pratiques collectives concertées et visibles (orchestre symphonique ou ensembles de classes communes le temps d'un projet thématique ou d'une session).

Réseau régional Grand Est

Les établissements classés en 1^{ère} et 2^e catégorie sur le territoire de la nouvelle région Grand Est sont les suivants :

- CRR du Grand Nancy (Métropole du Grand Nancy) ;
- CRR de Metz Métropole (Communauté d'agglomération de Metz Métropole) ;
- CRR de Reims (Ville de Reims) ;
- CRR de Strasbourg (Ville de Strasbourg) ;
- CRD de Colmar (Ville de Colmar) ;
- CRD d'Épinal (Communauté d'agglomération d'Épinal) ;
- CRD de Charleville-Mézières (Communauté d'agglomération Ardenne Métropole) ;
- CRD de Troyes (Ville de Troyes) ;
- CRD de Mulhouse (Ville de Mulhouse).



Les directeurs d'établissement se sont réunis le 11 avril 2017 pour évoquer que la pérennité - voire l'extension - du dispositif de DEM régional en vigueur dans quatre établissements ainsi que de nouvelles perspectives de collaboration.

Le dispositif du DEM régional est déjà un élément structurant de départ et visible, même si tous les établissements n'y adhèrent pas. À terme, il pourrait y avoir deux ou trois bassins d'examen, car en termes d'organisation pratique il n'est pas possible de concentrer chaque discipline sur un seul centre d'examen (liaisons transports parfois inexistantes, coût des déplacements, etc.). Si ce dispositif concerne aujourd'hui certaines disciplines musicales, il faudra envisager à terme l'extension à l'ensemble des disciplines, y compris chorégraphiques et théâtrales et ne pas se limiter pour autant à l'organisation des examens, même si les examens recouvrent une dimension artistique. Est envisagée une adhésion progressive des différents établissements dans un délai de 5 ans.

Concernant les unités de valeur complémentaires des diplômes, une homogénéisation semble difficile, les volumes horaires d'enseignement et les UV complémentaires obligatoires ou optionnelles d'un établissement à l'autre étant trop disparates, même si nous faisons le constat d'un dénominateur commun concernant les UV obligatoires : UV dominante + UV FM et culture musicale + UV pratiques collectives.

Il est également question de l'organisation d'une session d'orchestre commune, d'une commande passée à un compositeur, et de nombreux projets pédagogiques communs possibles par bassin à plus petite échelle.

Nous avons pour projet d'élaborer ensemble un schéma régional des enseignements artistiques qui permettrait notamment la mobilité des élèves au sein du réseau et la validation des diplômes contenant des UV de différents établissements, dans une logique d'enrichissements mutuels. À ce jour, se pose la question de l'entité juridique support de ce schéma, de l'engagement financier et logistique de la nouvelle région Grand Est sur ce dossier, suite à la parution de la loi LCAP et de la prise en charge des déplacements des élèves.

Les décrets à paraître organiseront les classes préparatoires et préciseront le rôle de chacun. Les différentes collectivités supports devront délibérer pour ensuite pouvoir passer des conventions entre les établissements.

Réseaux transfrontaliers

Les échanges transfrontaliers existent quant à eux depuis plus de 25 ans plus particulièrement sous l'angle de la diffusion. Néanmoins les deux dispositifs historiques que sont le Diplôme régional de Concert et l'orchestre de la Coopération Musicale de la Grande région rassemblant les jeunes des conservatoires luxembourgeois, wallons, sarrois et lorrains (territoire SarLorLux à l'origine de la construction européenne) sont appelés à des évolutions profondes, soit pour des raisons économiques, soit parce que ces modèles anciens ne sont plus adaptés à l'environnement pédagogique et professionnel de nos métiers. Néanmoins, seule région de France à disposer de trois frontières, la région Grand Est sera saisie pour valoriser l'atout incontestable que représente cette situation géographique.







II. D'UN PROJET À L'AUTRE, LA PÉRIODE DE TRANSITION

1. LES ORIENTATIONS DU PROJET 2012/2015



Trois grands axes se sont progressivement dégagés des travaux du Conseil pédagogique, de la consultation de l'équipe pédagogique, et de la dynamique politique définie dans le projet d'agglomération qui ont permis d'élaborer le projet 2012/2015 :

- La place et l'action du Conservatoire sur les différents territoires ;
- La pédagogie générale du Conservatoire ;
- Le rayonnement par la diffusion.

La place et l'action du Conservatoire dans les différents territoires

L'émergence des réseaux de villes et particulièrement du pôle métropolitain du Sillon lorrain, l'évolution du paysage national de l'enseignement artistique spécialisé via la nouvelle donne du cycle d'orientation professionnelle et des pôles supérieurs, ont impérativement désigné cet axe comme le premier. En effet, il importe de se projeter dans un avenir où la donne des territoires aura fortement évolué, avec une portion d'élèves en orientation professionnelle moindre. Par ailleurs, la mise en place d'un pôle lorrain lyrique, symphonique et chorégraphique ouvre la voie à une construction régionale large des établissements d'enseignement et invite à repenser la pédagogie et ses articulations sur une plus grande échelle et dans l'optique d'une mutualisation des moyens matériels et humains.

La pédagogie générale du Conservatoire

Tant dans le cadre de ses missions générales que dans celle de la volonté commune d'offrir un enseignement de qualité, l'équipe enseignante souhaite perpétuer ce qui a fait la réputation du Conservatoire. Adossée aux évolutions du premier axe, la question de la pédagogie générale englobe les problématiques diverses de la fréquentation, de la pratique amateur, des horaires aménagés, des cycles spécialisés et de perfectionnement, de la transversalité des enseignements.

Le rayonnement par la diffusion

Le troisième axe s'est intéressé au rayonnement du Conservatoire par la diffusion. L'inventaire des partenariats, leur résonance, ainsi que les spectacles conçus et proposés place le Conservatoire au centre d'un maillage institutionnel et associatif dense. Avec près de 9 000 personnes qui constituent le public annuel de ses manifestations en 2012 (concerts, auditions, conférences, projections, spectacles théâtraux, chorégraphiques, classes de maître publiques), le Conservatoire a considérablement développé sa recherche des nouveaux publics. Pour l'année 2013/2014, 136 prestations ont été réalisées, dont 22 sur le territoire du Grand Nancy, et 21 en dehors, et qui ont accueilli 8 806 spectateurs au total. Un certain nombre d'auditions régulières à caractère fixe ayant lieu à l'auditorium du Conservatoire ont été mises en place :

- Les auditions Mosaïque : prestations transversales réalisées autour d'un thème (époque, compositeur, style, etc.) coordonnées par différents enseignants référents (les mardis) ;
- Les auditions Pêle-mêle : à l'origine à destination plus particulièrement des départements cordes et claviers, elles se sont étendues aux autres départements. Les élèves de tous niveaux présentent des pièces travaillées en cours (les vendredis et samedis) ;
- Les concerts Découverte (rebaptisés Jeunes talents en 2016) : chaque concert est assuré par trois grands élèves de disciplines différentes (cycle spécialisé ou perfectionnement) qui interprètent des œuvres majeures du répertoire (les jeudis) ;
- Les auditions Passeports : ces auditions rassemblent des formations allant du trio au grand ensemble d'un même département pédagogique.

À cela s'ajoutent le concert annuel de remise des distinctions dans un lieu prestigieux (Salle Poirel, Centre de congrès Prouvé), le spectacle chorégraphique tous les deux ans, le mois de Juin du théâtre, les journées de la percussion (Nancy Percute), les journées de la harpe, les journées de l'alto, et les nombreux concerts donnés par le Big Band Jazz du Conservatoire, créé en mai 2015 et qui rencontre de plus en plus de succès tant en les murs qu'hors les murs. De manière générale, la diffusion irrigue les communes du Grand Nancy tant par des auditions d'élèves accompagnés par leurs professeurs, que par des prestations assurées par les différents orchestres et ensembles.

La réflexion autour de ces axes s'est enrichie de trois analyses et études complémentaires. Autour du premier axe, une étude tarifaire a été initiée en 2010. Elle a conduit à une proposition de grille tarifaire renouvelée. Découlant du deuxième axe, et déjà inscrite dans le premier projet d'établissement, la prévention des pathologies liées aux pratiques artistiques enseignées au Conservatoire, continue d'être une préoccupation de l'équipe pédagogique. Il faut souligner que cet aspect important commence à émerger au niveau national par le biais d'associations.

En prolongeant le troisième axe, les études préparatoires à l'aménagement d'une nouvelle médiathèque ouverte sur un large public et entrant dans le réseau de lecture publique de la Métropole, ont commencé en 2010.

2. LA PÉRIODE DE TRANSITION

La période de transition entre les deux projets a été marquée par une période d'intérim de direction assuré par la Directrice adjointe, puis par l'arrivée d'un nouveau Directeur en avril 2015. Dans la continuité des axes définis par le projet alors encore en vigueur et fort d'une nouvelle commande politique très claire, ils ont initié, amplifié, ou acté de nombreux changements en s'appuyant sur une équipe de direction en partie renouvelée et une équipe pédagogique dynamique et en demande de simples évolutions comme de réformes profondes.

Nouvelle organisation du service

- Refonte des départements pédagogiques et de la composition du Conseil pédagogique en novembre 2015
- Création d'un service action culturelle en 2016 et augmentation progressive des moyens humains dédiés par le redéploiement de deux postes ;
- Modification de l'organigramme de l'établissement en 2017 permettant une organisation du service mieux adaptée aux missions d'aujourd'hui et de demain par le regroupement des personnels au sein des nouvelles entités de travail sous l'autorité de chacun des membres de la direction : administration générale, service des études, service action culturelle, équipe pédagogique ;
- Nouvelle répartition des missions des pianistes accompagnateurs en septembre 2017 et réaffirmation des règles de bonne collaboration avec les classes ;
- Mise en place de procédures et de nouveaux outils de gestion (fiches projets, fiches techniques événements, tableau de recensement et d'arbitrage des projets action culturelle, formulaires d'emprunt de matériel et de réservation de salle, tableaux de recensement des besoins, planning général des activités, procédures attestations et courriers scolarité, bordereaux de suivi et de circulation des parapheurs et fiches procédures, annuaire des jurés, dossiers et formulaires d'inscription, etc.) ;
- Élaboration d'un nouveau Règlement intérieur entré en vigueur le 12 octobre 2016.

Optimisation des ressources humaines et poursuite de recrutements d'excellence à l'occasion des départs

- Poursuite d'une politique de recrutement ambitieuse et de haut niveau ;
- Création d'un dispositif gratuit de formation continue pour les enseignants souhaitant bénéficier des compétences de leurs collègues au sein de l'établissement ;
- Optimisation et redéploiement des moyens humains en fonction des priorités établies tout en contribuant à l'effort général de diminution des coûts au sein de la collectivité mais avec un objectif affiché de pérennisation des emplois (augmentation des moyens en jazz, musique ancienne, percussions, personnel administratif et diminution des moyens en formation musicale, violon, agents d'accueil et de surveillance).

Adaptation de l'offre pédagogique à l'évolution des missions et aux attentes des publics

- Soin particulier apporté au premier contact avec l'établissement (doublement des places en

Atelier de Découverte Instrumentale en 2016/2017, création d'une journée portes ouvertes de rencontre avec les enseignants en vue de faire trois choix éclairés de discipline en juin 2017, communication offensive et ciblée sur ces dispositifs), tenue de nombreuses réunions d'information et d'échanges avec les familles ;

- Poursuite du développement des parcours personnalisés avec de nouvelles modalités d'accès et une obligation de pratique collective et/ou de réalisation publique (Parcours Personnalisé de Formation, Parcours Ado-Adulte, Parcours orchestre destiné aux étudiants présents sur le territoire, Cycle de perfectionnement) ;
- Création d'une filière voix cycle 3 ;
- Création de cours supplémentaires de formation musicale pour les grands débutants et les étudiants en musicologie ;
- Mise en place d'un cycle spécialisé théâtre commun avec le CRR de Metz Métropole ;
- Mise en place progressive des enseignements en danse jazz, culture chorégraphique, histoire de la danse et AFCMD à partir de 2015 ;
- Mise en place d'un atelier de sophrologie à partir de l'année scolaire 2016/2017 ;
- Renforcement des enseignements complémentaires spécifiques à certains cursus (commentaire d'écoute, piano complémentaire, initiation au jazz, technique vocale, etc.).

Innovation pédagogique

- Innovation pédagogique : introduction de la pédagogie des violons dansants de Tina Strinning, pédagogie de groupe dans la classe de guitare, etc.

Repositionnement de la pratique collective au cœur du projet

- Développement des pratiques collectives par l'affirmation de la place de l'orchestre symphonique reposant sur une organisation par sessions confiées à des grands chefs invités et un répertoire éclectique et varié et la création d'un orchestre d'harmonie cycle 2 sur le temps scolaire afin de faire en sorte que tous les élèves inscrits en CHAM collège bénéficient d'une pratique collective ;
- Initiation de grands projets symphoniques et vocaux transversaux associant également les classes de formation musicale à l'image du projet PUCCINI réalisé en mai 2017 et fédérant chœurs, chant lyrique, orchestre et classes de formation musicale : réalisation artistique d'excellence donnant du rêve et des souvenirs inoubliables à l'élève, expérience unique et modèle pour les plus jeunes, contribuant à placer la pratique collective au cœur de son projet et au sens donné à l'enseignement de la formation musicale notamment, assurant dans des lieux prestigieux (église de La Madeleine à Paris & Centre de congrès Prouvé à Nancy) le rayonnement de l'établissement et la valorisation du travail d'excellence effectué par l'équipe pédagogique ;





Réforme de la formation musicale

- Réforme de l'enseignement de la formation musicale qui aboutit en 2016/2017 sur la formalisation de nouveaux objectifs par cycle, la conception d'épreuves et barèmes d'examens revisités, le recentrage sur les fondamentaux et sur le répertoire, l'obligation de battue de mesure, la révision du cursus en cycle 3 et spécialisé, la réduction de la durée hebdomadaire de cours, la place renforcée du chant et de la scène ;

Réforme des Classes à Horaires Aménagés au primaire

- Renforcement des liens avec les établissements scolaires partenaires au titre des Classes à Horaires Aménagés profitant de l'arrivée d'un nouvel établissement suite à la décision de transfert progressif des classes instrumentales élémentaires de Didion-Raugraff à Alfred-Mézières ;
- Réforme de l'organisation pédagogique et des contenus des Classes à Horaires Aménagés du primaire en 2017/2018 (deux cours d'instrument hebdomadaires en pédagogie de groupe, nouvel enseignement de lecture d'ensemble à l'instrument privilégiant la pratique collective, le lien instrument/FM et la lecture à vue, passage d'une matinée et d'un après-midi à deux matinées dans la semaine).

Réaffirmation de l'exigence et amélioration du suivi de l'élève

- Révision des mentions permettant le passage dans le cycle supérieur et la validation des unités de valeur des diplômes en 2016/2017 ;
- Mise en place d'un meilleur suivi de l'élève permettant de le conseiller sur son parcours et de contrôler ses obligations en matière d'enseignements obligatoires (pratique collective dirigée, formation et culture musicales, musique de chambre) et d'assiduité ;
- Obligation faite aux enseignants de formaliser deux évaluations par an pour les élèves de la filière Hors Temps Scolaire ;
- Création d'une commission d'orientation permettant au Directeur de statuer sur les cas d'élèves ayant épuisé toutes les années du cycle ou étant absents à plus de la moitié des cours ou aux examens ;
- Remise en vigueur d'une procédure d'avertissement à l'encontre des élèves (pour raison de discipline, de manque d'assiduité ou d'insuffisance du travail personnel) ;
- Mise en place d'entretiens préalables d'orientation des élèves souhaitant intégrer le cycle spécialisé ;
- Mise en place d'une nouvelle politique d'évaluation intermédiaire à l'intérieur de chaque cycle pour les élèves pianistes.

Accessibilité à tous et dématérialisation des démarches des usagers

- Réforme de la politique tarifaire pour l'année scolaire 2016/2017 afin d'intégrer le coefficient familial afin d'anticiper les axes de réengagement financier de l'État, de rendre l'établissement plus accessible à tous, tout en accroissant le volume de recettes propres de l'établissement ;
- Dématérialisation des démarches usagers et optimisation du logiciel de scolarité (reprise des paramétrages iMuse, généralisation et mise en avant de l'extranet usager en septembre 2015, inscription et réinscription en ligne pour les CHAM & CHAD en mars 2016 généralisées à tous les élèves en avril 2017, paiement par carte bleue en juillet 2017, paiement en ligne programmé pour le 1^{er} semestre 2018, etc.) ;
- Accueil de plusieurs élèves non voyants avec suivi particulier, accompagnement des enseignants, aménagement des épreuves d'examens, prise en charge par l'établissement de la transcription en braille des supports de cours et des épreuves d'examens (confiée à l'Association Valentin Haüy).

Investissement dans le champ de l'éducation artistique et culturelle

- Mise en place de nombreux projets avec l'Éducation nationale suite à la création en septembre 2014 d'un premier poste d'Intervenant en Milieu Scolaire ;
- Mise en place de concerts de professeurs dans la saison culturelle de l'établissement.

Rayonnement accru de l'établissement par la diffusion et les partenariats renforcés

- Formalisation des partenariats existants et création de nouveaux partenariats avec les structures de diffusion, de formation, les festivals, ensembles constitués, sociétés savantes ou clubs services présents sur le territoire ;
- Développement et organisation de la politique d'auditions d'élèves tenant compte des moyens dédiés et dans un esprit d'échanges et de transversalité ;
- Organisation ou participation à des nouveaux événements majeurs comme les journées Henri Dutilleux (novembre 2016) en partenariat avec l'Opéra national de Lorraine, la production de l'opéra pastoral « la Grotte de Versailles » de Lully et Quinault à Baccarat en novembre 2016, le CCAM et l'Ensemble Stanislas, la semaine du violon (mars 2017), le concert PUCCINI avec plus de 200 musiciens à Ludres, au Centre de congrès Prouvé et en l'église de La Madeleine à Paris en mai 2017, le concert de musiques de film « pulsations » en partenariat avec MAI (novembre 2017) ;
- Mise en place à partir de la saison 2015/2016 d'une série de conférences partagées en partenariat avec la SMAC - L'Autre Canal, L'ESAL, le CCAM, l'EMAN, MAI, le NJP, le Goethe Institut.

Amélioration de la communication

- Mise en place de nouveaux outils ou refonte des outils de communication existants : brochures de la programmation d'action culturelle, livret annuel d'information, newsletter mensuelle dématérialisée, nouvelle charte graphique permettant de mieux distinguer les événements entre les auditions d'élèves, les concerts d'orchestre, les spectacles chorégraphiques ou théâtraux, ou les concerts de professeurs et artistes invités, triptyques éveil, ADI, théâtre, CHAM/CHAD, etc. ;
- Une politique de notes de service claire et efficace ;
- Amélioration de la signalétique et de l'affichage (réorganisation des espaces pour une meilleure clarté et une esthétique améliorée).

Dotation de moyens matériels modernisés plus performants et amélioration des conditions d'accueil et de travail

- Équipement progressif en 2016 et 2017 de toutes les salles de formation musicale de nouvelles chaînes HIFI en éléments séparés, connectées et prêtes pour le passage au numérique ;
- Équipement progressif des auditoriums en projecteurs LED automatisés permettant de réduire la maintenance et de réduire la consommation électrique ;
- Travaux sur les réseaux informatiques et téléphoniques en 2017 (déploiement de la fibre optique) ;
- Réfection du hall d'entrée avec pour objectifs une convivialité accrue, une sécurité renforcée, et une mise aux normes pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap ;

- Création d'un plateau de théâtre Antoine-Vitez pour les cours et le travail personnel des élèves comédiens ;
- Mise en place d'un marché d'accord des pianos et accélération du rythme de renouvellement des pianos ;
- Travaux d'amélioration de la mécanique, de réharmonisation des mixtures et d'accord général du grand orgue de l'auditorium.



3. LES USAGERS DU CONSERVATOIRE ET LEURS ATTENTES

Plusieurs axes se dégagent de la concertation régulière avec les représentants des usagers représentés par une nouvelle association, l'Association des Parents d'Élèves, Élèves et Amis du Conservatoire (APEEAC), et par deux élèves élus par les élèves majeurs de l'établissement et siégeant au Conseil d'établissement. Ces axes touchent essentiellement à l'accueil et à l'accompagnement des élèves, à la communication, à l'ouverture aux personnes en situation de handicap, et aux moyens matériels et financiers.

Accueil et accompagnement des élèves

- Des agents d'accueil mieux formés pour donner des réponses claires, précises et en adéquation avec celles de l'équipe pédagogique ;
- Un programme d'objectifs précis à l'instar de ce qui a été réalisé en formation musicale permettant à l'élève de savoir ce que l'on attend de lui ;
- Des parcours personnalisés plus valorisants encore ;
- Un meilleur suivi de l'après conservatoire pour les élèves qui sortent de la filière Techniques de la Musique et de la Danse et qui pourraient bénéficier d'un soutien accru ;
- Une aide aux devoirs en formation musicale ;
- Une meilleure intégration encore des études artistiques dans les temps scolaires qui permettrait aux élèves de mieux concilier encore leurs études générales et leurs études au Conservatoire (notamment pour les cours de danse trop tardifs) ;
- Une offre en formation musicale plus importante le mercredi pour les élèves qui viennent de loin ;
- Mise en place d'une réflexion et d'actions de prévention sur les troubles musculo-squelettiques et auditifs pour les danseurs et musiciens ;
- Mise en place d'ateliers de gestion du trac ;
- Création d'un orchestre à l'école, d'une chorale à l'école et de Classes à Horaires Aménagés Théâtre
- Élaboration d'une charte engageant les élèves mineurs par le biais de leurs responsables légaux et les élèves majeurs à une bonne conduite (les parents également) et à l'assiduité et au travail personnel requis, signée par toutes les parties et précisant l'échelle de sanctions prévues ;
- Une réaffirmation des règles de respect mutuel enseignant/élève basées notamment sur l'exigence et la bienveillance de la part du professionnel ;
- Une politique d'innovation pédagogique et les formations nécessaires dans lesquelles s'engageraient les enseignants afin de renouveler les méthodes pédagogiques, de s'emparer des nouvelles technologies et de mieux s'approprier la maxime suivante : l'intérêt ne précède pas l'enseignement, mais il en résulte ;
- Un accompagnement plus soutenu des enseignants en difficulté face à un élève ou un groupe d'élève.

Communication

- Favoriser les échanges pédagogiques en région au moyen des nouvelles technologies (visio-conférence, Skype, Face Time, etc.) afin de diminuer les coûts et d'offrir plus de projets

artistiques et pédagogiques à cette échelle ;

- Favoriser les échanges entre l'équipe pédagogique et les familles par le biais de projets artistiques partagés ;
- Diminuer le délai de réponse aux courriers et intégrer au livret d'information un protocole d'échanges avec l'administration permettant de mieux orienter les familles dans leurs demandes ;
- Optimiser le site internet du Conservatoire afin que s'y trouve des vidéos, une Foire Aux Questions (FAQ) ;
- Pouvoir échanger avec les enseignants au moyen d'adresses mail professionnelles ;
- Élaborer un guide d'inscription dans lequel les correspondances entre cycle, niveau scolaire et âge seraient plus évidentes.

Ouverture aux personnes en situation de handicap

- Des cursus plus souples notamment en formation musicale pour les élèves en situation de handicap reconnus par les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) ;
- Des ateliers à destination des malentendants (Institut des Jeunes Sourds de Jarville), des enfants trisomiques (AEIM) ;
- Des outils pédagogiques pour aider les enfants atteints de troubles intellectuels et plus particulièrement des outils numériques comme les Environnement Numériques de Travail (ENT) facilitant l'accompagnement des enfants souffrant de troubles spécifiques du langage (dyslexie, dyspraxie, dysorthographe, etc.) ;
- Des Plans d'Aide Individualisée (PAI), Plans d'Aide Personnalisée (PAP), Plans Personnalisés de Scolarisation (PPS) établis avec l'Éducation nationale pour accompagner les enfants en situation de handicap.

Les moyens

- Une politique tarifaire plus solidaire et incitative (y compris envers les familles nombreuses) ;
- Une salle d'étude calme pour les enfants et étudiants qui restent au Conservatoire faire leurs devoirs avant, après ou entre les cours ;
- Une politique de mécénat offensive permettant de conclure des partenariats destinés à soutenir les grands projets d'investissement ou certaines activités de diffusion ;
- Une enquête réalisée auprès des usagers pour éclairer la définition de l'offre de service.





III. PERSPECTIVES 2017/2022

1. UN CONSERVATOIRE POUR QUELS PUBLICS ?

Soigner le premier contact avec l'Art

Le rôle rempli par les disciplines artistiques dans l'éveil pré-scolaire apparaît aujourd'hui dans toute son évidence : l'écoute est la première voie sensorielle de connaissance dans la genèse de l'individu et le symbole même de l'attention chez l'homme ; elle conditionne la communication. Le rythme favorise la maîtrise de l'espace et du mouvement en mettant en fonction temps et pesanteur. C'est pourquoi la mémorisation, la reproduction, l'expression par la voix et le geste au sein d'activités artistiques sont des facteurs indispensables au développement psychomoteur, intellectuel et social de la personne.

Le Conservatoire : une école de la vie

Espace important de transition entre l'école et la cellule familiale, participant de la construction de l'individu par la pratique artistique, du développement de la personnalité et du sens critique, de la confiance en soi par l'épanouissement, le plaisir de se réaliser et dépassement de soi même, offrant une ouverture culturelle par la connaissance, le développement de sa relation aux autres, l'autonomie, le Conservatoire est une véritable et précieuse école de la vie.

Réaffirmons les valeurs que sont : plaisir, rigueur, exigence, méthode, engagement, bienveillance, empathie, effort.

Réaffirmons les moyens auxquels nous croyons : jeu en public, acquisition de méthodes de travail, gestion de ses émotions, pratique collective, écoute de l'autre, créativité.

Découlent de ces convictions fortes des équipes de l'établissement des missions auprès des publics suivants :

- Former des citoyens spectateurs éclairés, curieux et tolérants (école du spectateur) ;
- Former des amateurs au sens noble du terme (aimer), des amateurs passionnés qui seront le public de demain et continuerons de faire vivre et exister les arts ;
- Former les professionnels d'aujourd'hui et de demain ;
- Être un vecteur de cohésion sociale par l'ouverture à de nouveaux publics et publics dits « empêchés » en favorisant la mixité sociale par l'approche de tous les styles dans une démarche innovante et transversale ;
- Élargir ainsi la base de recrutement en fonction de l'âge, du handicap, du niveau de ressources, etc.

Comment continuer à mener une mission de service public accessible à tous tout en maintenant un enseignement spécialisé de qualité ? Pour cela il faut s'adapter aux changements sociétaux, économiques, territoriaux, institutionnels, législatifs, sans brader l'exigence et la qualité de l'enseignement spécialisé, dans un véritable esprit de service public.

L'éducation artistique et culturelle

Entrée dans la loi de « refondation de l'école de la République » et dans la loi sur « la liberté de création, le patrimoine et l'architecture » (LCAP), inspirant des dispositions de la loi portant « nouvelle

organisation territoriale de la République » (NOTRe), bénéficiant d'une charte, d'une feuille de route interministérielle, de guides et de circulaires pour la définir et l'encadrer, mais surtout pour la développer, l'éducation artistique et culturelle est fondée sur le partenariat entre artistes et enseignants autour d'un projet de réalisation pratique qui favorise la rencontre avec les œuvres et mobilise les connaissances de divers disciplines. Au nom de l'indispensable transmission des savoirs, les élèves sont amenés à éprouver de manière sensible les langages de ces arts en commençant par s'y initier. Les études ont largement démontré les effets positifs de telles expériences du point de vue des individus comme de la classe toute entière, notamment en ce qui concerne la motivation et la concentration des élèves, qu'il s'agisse de musique, d'arts plastiques, de cinéma, de théâtre, de danse ou d'arts du cirque. Le Conservatoire doit affirmer davantage encore son rôle en la matière, lui permettant d'élargir ses publics et de recenser outre des élèves « inscrits » (internes), également des élèves « non inscrits » (externes).



2. LES OBJECTIFS DES DIFFÉRENTS CYCLES ET PARCOURS

S'engager dans une pratique artistique

LE CYCLE I

Premier temps d'une formation plus longue, il peut être aussi une fin en soi ou encore le temps pour l'élève d'acquérir une expérience artistique qui peut être déterminante dans la construction de sa personnalité. Son objectif est d'éveiller la motivation, la curiosité, le goût pour l'interprétation et l'invention, et d'acquérir des bases techniques.

Approfondir une pratique artistique

LE CYCLE II

Il prolonge les acquis du 1^{er} cycle en favorisant chez l'élève l'accès à une pratique autonome. Son objectif est d'acquérir des méthodes de travail favorisant le sens critique, la prise d'initiatives, à travers l'appropriation des savoirs transmis. Il permet d'évoluer dans les différents langages et de développer des démarches analytiques ainsi que d'aborder des esthétiques diversifiées en faisant une synthèse entre écoute, aisance corporelle et sens artistique.

Se former comme artiste amateur autonome

LE CYCLE III

Il prolonge les acquis des cycles précédents, dans la finalité de développer un projet artistique personnel. Son objectif est d'acquérir de façon structurée des connaissances et un approfondissement des techniques permettant de s'inscrire dans une pratique amateur pérenne et autonome.



Entretenir une pratique artistique

LE PARCOURS PERSONNALISÉ DE FORMATION

Dans ce parcours, l'élève est tenu de valider les UV manquantes de son CEM/CEC. Accessible une fois la fin du 2^e cycle obtenu dans la discipline dominante et à condition d'avoir validé la 3^e année du 2^e cycle en formation musicale, le parcours personnalisé de formation est un parcours « à la carte », basé sur un projet personnel de l'élève et défini en concertation entre l'élève et l'établissement. Ce parcours non diplômant, qui met en avant la pratique collective, offre une alternative au 3^e cycle pour les élèves souhaitant entretenir leurs acquis et conserver une pratique amateur (une pratique collective obligatoire au moins). Il est établi pour un an, renouvelable deux fois, après un entretien avec la Conseillère aux études.

LE PARCOURS ADOS/ADULTES

Dans le même esprit, un parcours ados/adultes est accessible à partir de la fin du 2^e cycle en instrument et du début du 2^e cycle en formation musicale.

LE PARCOURS DE PRATIQUE COLLECTIVE

Le parcours de pratique collective et le stage d'orchestre sont particulièrement destinés aux nombreux étudiants que compte le territoire métropolitain et qui souhaitent valoriser leur apprentissage artistique par le biais d'un ensemble constitué sous la direction d'un grand chef (enseignement hebdomadaire ou par session).

S'orienter vers les métiers artistiques et se préparer à des études supérieures

LES CYCLES SPÉCIALISÉ ET DE PERFECTIONNEMENT

LES FUTURES CLASSES PRÉPARATOIRES À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Leur objectif est de permettre à l'élève de confirmer son orientation vers une formation professionnelle ultérieure, soit dans un établissement d'enseignement supérieur, soit dans le cadre de toute structure professionnelle assurant une formation aux métiers de la pédagogie, de la création et du spectacle vivant. En perfectionnement, l'élève devra valider les UV manquantes de son DEM/DEC et se produire en public, sur scène une fois dans l'année.

3. LES GRANDS AXES DU PROJET

Pour rappel, les objectifs déclinés au sein des différents axes structurants qui suivent sont issus, après arbitrages du Comité de pilotage politique, des volontés de l'équipe de direction et des vœux exprimés par l'ensemble des équipes de l'établissement, des représentants des usagers (parents d'élèves, élèves majeurs), et des partenaires.

A. LE CONSERVATOIRE DANS LA CITÉ : LE RAYONNEMENT

Principaux partenariats restant à formaliser

- Centre de Formation des Apprentis Arts de la Scène de l'Opéra national de Lorraine (cours communs aux élèves des deux établissements notamment sur l'environnement professionnel et la méthodologie de projet) ;
- Centre Chorégraphique National - Ballet de Lorraine (volet école du spectateur, classes de maître par des chorégraphes et danseurs invités, projet GESTE destiné aux élèves en formation pré professionnelle des élèves des Conservatoires de Nancy, Metz et Strasbourg) ;
- Scène de Musiques Actuelles Conventionnée - L'Autre Canal (cycle de conférences, mise à disposition de locaux) ;
- Institut Européen de Cinéma et d'Audiovisuel (échanges d'enseignements à destination des comédiens et mise à disposition de matériel et de locaux) ;
- École Nationale Supérieure d'Art et de Design (échanges de compétences, enseignements croisés) ;
- Festival « La Mousson d'Hiver » organisé à l'Abbaye des Prémontrés de Pont-à-Mousson (participation au festival des élèves comédiens) ;
- Festival « Passages » organisé à Metz (présentation de travaux des élèves comédiens) ;
- Nancy Jazz Pulsations (école du spectateur, classe de maître par des artistes invités, scène ouverte aux élèves et aux enseignants du Conservatoire ;
- Académie de Stanislas (conférence au Conservatoire, séminaires illustrés par élèves et professeurs du Conservatoire) ;
- Association Lorraine de Musique de Chambre (école du spectateur, participation d'élèves et de professeurs du Conservatoire à la saison, mise à disposition de locaux) ;
- Université et Grandes écoles (parcours orchestre pour les étudiants, auditions dans nos murs, école du spectateur, etc.) ;
- Associations des amis des orgues et associations paroissiales pour favoriser le rayonnement de la classe d'orgue, la contribution des élèves du Conservatoire à la valorisation du patrimoine, et leur permettre d'approcher les répertoires sous l'angle esthétique historique en jouant les œuvres sur les instruments prévus pour.

Nouvelles actions de diffusion

- Création d'un ballet junior composé d'élèves et d'anciens élèves afin de mettre les élèves en scène plus fréquemment et de mieux valoriser l'offre chorégraphique de l'établissement et augmenter ainsi la fréquence des spectacles chorégraphiques ;

- Organisation de plus de prestations hors les murs afin de rendre plus visible l'action de l'établissement et de toucher encore plus de spectateurs en doublant notamment les concerts symphoniques et les grandes réalisations musicales, théâtrales et chorégraphiques dans les villes du Sillon lorrain mais aussi au-delà (Paris, transfrontalier, etc.) ;
- Intensification du partenariat avec le chœur des étudiants en musicologie et avec la pratique amateur en chant choral très présente sur le territoire au moyen de grands concerts communs et du partenariat avec l'orchestre de l'Opéra national de Lorraine afin d'offrir des stages d'immersion professionnelle aux élèves des futures classes préparatoires ;
- Poursuite des actions d'échanges et de diffusion engagées à l'international avec l'Allemagne, le Luxembourg, la Belgique et la Suisse (Bâle).

Dynamisation et rayonnement accru de la médiathèque du Conservatoire

- Faire de la médiathèque un lieu vivant qui pourrait accueillir des événements ou en lien avec la saison culturelle, en accélérant le rythme de l'informatisation du catalogage, en dématérialisant la procédure de prêt des ouvrages, et en numérisant les ressources disponibles afin d'offrir de nouveaux services.

Un service public ouvert à tous

- Aller vers de nouveaux publics : jeune public, scolaires, étudiants, publics empêchés (prisons, hôpitaux, maisons de retraites, EHPAD, etc.).

B. L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT ET LES ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

Mettre l'offre pédagogique et les effectifs aux normes du classement CRR

- Création de l'offre d'enseignement diplômant dans l'esthétique danse jazz du cycle 1 au cycle spécialisé manquante actuellement et nécessaire au renouvellement du label CRR ;
- Augmentation et pérennisation de l'offre en jazz, en musique ancienne, en percussions au moyen d'enseignements complémentaires, en tuba et euphonium ;
- Développement de l'offre en Musiques Actuelles Amplifiées (MAA) par le biais de conventions avec la MAI et l'EMAN, le CRR pouvant se charger de la validation du diplôme ;
- Stabilisation voire hausse des effectifs en cycle spécialisé : il en va de la pérennisation de l'orchestre symphonique du Conservatoire, et par la même de la pérennisation de la formation pré-professionnelle initiale.

Poursuite de la valorisation des pratiques collectives

- Renforcement de la place de la pratique collective au cœur du projet de l'élève, accueillir étudiants et anciens élèves du Conservatoire qui auraient un statut particulier, pérenniser les ensembles de classe, les valoriser dans les cursus et améliorer leur articulation avec les formations constituées, favoriser la pratique collective des élèves chanteurs et claviéristes, favoriser les

mis en situation d'accompagnement des élèves claviéristes dès le cycle 2 avec un lien accru vers les autres classes instrumentales pour des auditions partagées tout en trouvant le meilleur équilibre entre le travail d'orchestre et le travail de fond à l'instrument ;

- Création d'un orchestre symphonique de cycle 2 et d'un grand ensemble de cuivres, poursuite de la politique d'excellence en matière d'orchestre en invitant, notamment pour les orchestres cycle 3, des chefs de renom.



Poursuite de l'évolution de la formation musicale

- Poursuite du travail sur les objectifs de formation musicale en les déclinant par année en lien avec les professeurs d'instrument par le biais notamment de la réflexion sur les contenus et méthodes du nouvel enseignement de lecture d'ensemble à l'instrument destiné à favoriser le lien FM/instrument, la pratique collective dès le cycle 1 et la lecture à vue ;
- Développer le travail transversal de l'oreille harmonique et fonctionnelle ainsi que la polyrythmie en formation musicale ;
- Poursuite de la valorisation de la voix en formation musicale par le plaisir de la scène au moyen de réalisations d'envergure hors les murs (répertoire d'oratorio, jazz et comédie musicale, etc.).

Renforcer la pertinence de l'offre pédagogique au vu du métier

- Trouver le meilleur équilibre possible entre la pédagogie de projet y compris le travail à l'orchestre et la place des fondamentaux (technique, répertoire instrumental) ;
- Augmentation dans les cursus et diplômes de la part donnée à la culture musicale et au maniement des langages dès le cycle 2 : révision des unités de valeur des diplômes dans l'esprit de l'Arrêté du 23 février 2007 et des équivalences avec les autres établissements d'enseignement initial comme supérieur, création d'une UV d'école du spectateur (réflexion menée en Conseil pédagogique depuis 2017) en lien avec les structures partenaires qui permettent un accès à tarif réduit à leur programmation ;
- Poursuite de l'effort entrepris dans le suivi des élèves pour une meilleure orientation notamment sur l'après Conservatoire par des rendez-vous réguliers : individuels avec un membre de la direction, portes ouvertes, réunions d'information, des entretiens préparatoires à l'entrée en cycle spécialisé, etc.

Poursuite du développement de nouveaux cursus

- Poursuite de l'enrichissement de l'offre en parcours personnalisés avec la possibilité de cycle adapté à chacun, prolongé sur avis de la commission d'orientation, et des parcours encore mieux adaptés aux attentes du public : un Parcours Personnalisé de Formation (PPF) plus long avec moins d'obligations, un parcours Ado-Adulte grâce auquel il serait possible, à certaines conditions, arrêter la formation musicale plus tôt ;
- Réflexion sur la place de l'initiation instrumentale et sur l'accueil des élèves adultes.

Meilleure intégration des élèves en situation de handicap

Dans le prolongement de la loi du 11 février 2005 sur l'accès des personnes en situation de handicap aux établissements culturels, l'accessibilité tant matérielle des lieux que de l'offre pédagogique est un axe nouveau qui doit être mis en œuvre, conformément aux vœux exprimés par les enseignants comme par les représentants des parents d'élèves. Des liens sont à renforcer ou à créer avec les organismes spécialisés, notamment avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), structure chargée d'évaluer les besoins et de définir des réponses adaptées. Il faut prendre garde néanmoins que toutes les difficultés scolaires ne relèvent pas du handicap, mais parfois de la pédagogie et veiller à ne pas médicaliser la difficulté d'apprentissage. On observe tout particulièrement une hausse du nombre d'enfants souffrant de troubles spécifiques du langage. Aujourd'hui, il peut leur être accordé un nombre

d'années plus important dans chaque cycle, si les efforts et la motivation de l'élève sont avérés. Il serait opportun de profiter de l'impact du numérique au service d'une culture plus accessible. Quels seraient les usages innovants du numérique dans ce secteur et les nouvelles opportunités d'accès à la culture pour les personnes en situation de handicap ?

Quelques pistes :

- Ouverture des portes aux associations, services hospitaliers, et instituts médicaux spécialisés à l'occasion d'ateliers animés par certains enseignants par le biais de conventionnements ;
- Limitation de la prise de notes par la distribution de supports (papiers ou numériques) ;
- Versions adaptées des œuvres et supports de cours en gros caractères et en braille ;
- Usage de la langue des signes ;
- Épreuves d'examens aménagées (tiers temps supplémentaire, supports d'examens adaptés, lecture des consignes, dispenses, usage autorisé d'outils informatiques, etc.) ;
- Souplesse concernant la pratique collective ;
- Développement des outils numériques ;
- Formation des enseignants qui, malgré leur bonne volonté, peuvent être mis dans l'embarras s'ils ne sont pas formés pour gérer l'hétérogénéité des classes.

C. ÉDUCATION NATIONALE & UNIVERSITÉ

Stabilisation de la nouvelle organisation des Classes à Horaires Aménagés à l'école

Poursuite des évolutions des cursus CHAM et CHAD du primaire : modernisés, favorisant la mixité sociale sans renier l'exigence, par le changement progressif d'école en cours pour les instrumentistes, une nouvelle offre pédagogique à compter de la rentrée 2017/2018 avec deux cours d'instrument par semaine et un cours de lecture d'ensemble à l'instrument (cours pilote de lien FM & instrument) en contrepartie d'un cours de formation musicale raccourci avec un lien à développer entre les cours dispensés par les enseignants du Conservatoire et les cours d'écoute dispensés par les enseignants de l'Éducation nationale. Le revirement récent de l'État incitant les collectivités à revenir à la semaine de 4 jours imposera, quoi qu'il en soit, de revoir l'organisation de ces classes.

Réaffirmation d'une volonté commune pour les Classes à Horaires Aménagés au collège

Portées à leur création en 1968 par le groupe scolaire Henri Poincaré, les Classes à Horaires Aménagés Musique et Danse du collège ont été déplacées en 2000 au collège de La Craffe, plus proche de l'ancienne Manufacture des Tabacs qui accueillait désormais le Conservatoire régional du Grand Nancy. Aujourd'hui, les 8 classes du collège accueillant des élèves de la filière CHAM/CHAD mélangés aux autres élèves depuis la réforme du collège de 2016 offrent à des élèves particulièrement motivés par les activités artistiques, la possibilité de mener de front leurs études générales et artistiques spécialisées dans les meilleures conditions d'organisation et d'épanouissement. Le Conservatoire assure sur le temps scolaire une formation vocale, instrumentale ou chorégraphique d'excellence aux élèves inscrits dans cette filière. Cette formation spécialisée est complétée au collège de La Craffe par une

éducation musicale et culturelle obligatoire de deux heures hebdomadaires qui peut être enrichie d'une heure de chant choral CHAM. Les programmes sont issus des textes fondateurs de l'éducation musicale obligatoire dans l'enseignement scolaire, tout comme des schémas d'orientation pédagogique des établissements spécialisés d'enseignement initial de la musique et de la danse publiés par le Ministère de la Culture et de la Communication. Il revient aux enseignants de la formation générale comme de la formation musicale renforcée de construire et développer les projets interdisciplinaires en travaillant sur les compétences transversales (BO-2006). C'est dans cette optique que les équipes du Conservatoire et du collège favoriseront l'élaboration de projets artistiques communs diffusés au Conservatoire et/ou au collège tels :

- Des projets « Opéras pour enfants » liant école et collège ;
- Des projets « Chorale » réunissant les chœurs CHAM du Conservatoire et la chorale traditionnelle du collège de La Craffe ;
- Le suivi conjoint des parcours Opéra et Opér'action ;
- Le suivi des répétitions de l'orchestre symphonique et lyrique de Nancy, de classes de maîtres, conférences, spectacles, concerts, et auditions du conservatoire ;
- Les productions de l'atelier d'improvisation associant les élèves du collège en partenariat avec le festival Musique Action organisé par le Centre Culturel André-Malraux de Vandœuvre-lès-Nancy ;
- Des projets artistiques pilotés par des professionnels en partenariat avec l'INECC Mission Voix Lorraine, le réseau Canopé et les établissements culturels présents sur le territoire comme les musées.

Dans ce contexte porteur, pourra également être envisagée la création d'une Classe à Horaires Aménagés Théâtre (CHAT) en partenariat avec un deuxième collège.

Valorisation des Classes à Horaires Aménagés au lycée (filière Techniques de la Musique et de la Danse)

Cette valorisation passera par l'organisation de rencontres régulières entre l'équipe pédagogique du Conservatoire et l'enseignant référent du lycée afin d'assurer un meilleur suivi et une meilleure orientation des élèves, de définir un projet pédagogique commun et d'élaborer ensemble des projets de spectacles d'élèves permettant de nourrir le partenariat entre les deux établissements en créant du lien, le rendant ainsi plus visible.

Création d'un orchestre à l'école

Même si l'on observe une différence de pédagogie avec les nouveaux modèles d'orchestres d'enfants inspirés par El Sistema au Venezuela, au moment où la pratique collective s'est considérablement développée dans nos conservatoires au point que la pensée de l'enseignement musical penche vers celle-ci, parallèlement à l'élargissement de nos publics, il serait pertinent de développer un orchestre à l'école au sein même de l'établissement, plutôt que de subventionner une association extérieure pour le faire (jusqu'en 2015, la Métropole du Grand Nancy, alors communauté urbaine, subventionnait l'École des Musiques Actuelles de Nancy pour le financement d'un orchestre à l'école). Ce modèle s'adresse à des enfants de 7 à 12 ans qui résident dans des quartiers relevant de la politique de la ville ou dans des zones rurales éloignées des lieux de pratique. Après une approche collective de la musique par le chant et la danse, chaque enfant se voit confier un instrument. Il suit gratuitement 3 à 5 heures de cours par semaine, encadré par des professionnels, au sein d'un groupe de 12 à 15 enfants par famille d'instruments. Un rassemblement régulier de plusieurs groupes de familles d'instruments

différents, s'ils existent, peut permettre la constitution d'un orchestre symphonique. L'école de musique de Vandœuvre-lès-Nancy, présente sur le territoire métropolitain avec des orchestres dans trois écoles primaires depuis 2014 et l'ouverture à la rentrée 2017/2018 d'un orchestre au collège pour les élèves désireux de poursuivre, est pilote dans ce domaine et des ponts pourraient être envisagés, notamment pour la constitution d'une équipe ressource. À l'heure où les questions d'éducation artistique et des droits culturels sont au cœur des préoccupations de notre société, le Conservatoire régional du Grand Nancy doit s'inscrire activement dans ce type de projet de démocratisation culturelle, en partenariat avec l'Éducation nationale et en priorité sur le temps scolaire, par la mise en œuvre d'une pédagogie renouvelée, associant expression corporelle, apprentissage collectif et transmission par l'oralité.

Développement des Interventions en Milieu Scolaire dans le champ de l'éducation artistique et culturelle

Le Grand Nancy a recruté en septembre 2014 une première Intervenante en Milieu Scolaire (IMS) titulaire d'un Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant (DUMI) dont la double mission est d'une part, de développer la transversalité artistique dans les offres de formation et de diffusion, et d'autre part, de favoriser l'égalité des chances et d'accès à la culture pour tous en sensibilisant de nombreux enfants sur l'ensemble du territoire à la pratique et à la création artistiques. Ainsi l'établissement assure sa mission de diffusion des œuvres et des biens culturels le plus largement possible. À ce titre, la collaboration avec les communes et l'Éducation nationale prend plusieurs formes :

- Projet « Au cœur de l'œuvre » en partenariat avec la Ville de Nancy (création d'un tableau musical à partir d'une œuvre d'art étudiée en classe) ;
- Interventions dans les classes des écoles (une heure hebdomadaire) avec les équipes éducatives des établissements scolaires menant sur une réalisation de fin d'année ;
- Collaboration avec le collège de La Craffe menant à un spectacle de fin d'année pour et avec des élèves du CE1 à la 3^{ème} ;
- Collaboration avec les classes du Conservatoire pour l'apprentissage et la diffusion de contes musicaux, opéras pour enfants ou autres spectacles transversaux où se croisent la musique, la danse et le théâtre.

Sa mission s'étend sur l'ensemble des communes, sachant que l'agglomération comprend 6 Zones Urbaines Sensibles (ZUS) et que l'on observe, malgré des revenus des ménages parmi les plus élevés du département, une forte hétérogénéité des situations économiques et sociales des populations (écarts de revenus importants).

Renforcement du lien avec l'Université de Lorraine

Organisation de projets pédagogiques communs en partenariat avec l'UFR de Musicologie et de rencontres régulières avec les équipes pédagogiques et de direction des deux établissements afin d'assurer un meilleur encadrement des étudiants, incitatif voire coercitif en matière d'assiduité aux cours du Conservatoire et d'harmoniser les calendriers des manifestations et examens.

Aller vers les écoles supérieures présentes sur le territoire

Développement de ponts avec les établissements d'enseignement supérieur présents en nombre sur le territoire pour nourrir mutuellement les différents cursus proposés ainsi que l'action culturelle des

établissements, dans un esprit de créativité, d'intelligence collective et de transversalité des arts.

D. UNE ACTION CULTURELLE INTÉGRÉE ET RENFORCÉE

Cet axe fort doit permettre de favoriser l'action culturelle comme un prolongement des enseignements, comme faisant partie intégrante de la pédagogie, notamment en valorisant la dimension artistique des enseignants et des élèves et en provoquant la rencontre avec les personnalités artistiques.

Valorisation de l'artiste enseignant et de la diffusion professionnelle

- Accroissement de la place de l'artiste enseignant par la pérennisation d'une saison de concerts de professeurs et artistes invités et la définition par délibération d'une grille de rémunération adaptée tant aux usages du métier qu'aux possibilités financières de l'établissement dont la diffusion n'est pas la mission principale ;
- Identification du Conservatoire dans la Cité comme étant lieu de création artistique et de diffusion professionnelle.

Intensification de la pertinence entre la pédagogie et l'action culturelle

- Affirmation d'une action culturelle comme étant le prolongement des enseignements par des projets en harmonie avec l'évolution de l'élève et son rythme de progression afin de mieux concilier exigence et épanouissement de l'élève ;
- Augmenter la fréquentation des manifestations par les élèves, leurs enseignants, et le public de la Métropole en créant un lien plus étroit avec les enseignements, des habitudes en matière de jours et horaires par type de manifestation, et en mettant en place une communication plus offensive, moderne et ciblée ;
- Concernant les auditions, instauration de rendez-vous interdisciplinaires permettant une participation plus spontanée des élèves.

Amélioration de la politique d'action culturelle

- Meilleure exploitation de notre environnement culturel immédiat (La Manufacture) en allant au-delà de la traditionnelle Fête annuelle de La Manu' et en faisant du Conservatoire un lieu d'exposition ;
- Organisation d'un événement annuel avec la participation du public ;
- Redéfinition des priorités et rationalisation de la programmation pour optimiser les moyens financiers, techniques, de locaux, et humains ;
- Renforcement de l'éducation artistique et culturelle auprès des publics scolaires tout en donnant dans les grands événements une place plus importante et visible au chant et à la voix ;
- Poursuite du développement d'une action culturelle hors les murs, plus fréquente dans les communes qui disposent de salles adaptées à la diffusion proposée par le Conservatoire en se rendant plus souvent encore dans les communes, et en simplifiant les démarches administratives.

E. LA QUESTION DE L'ÉVALUATION DE L'ÉLÈVE

Le plaisir d'apprendre est une condition majeure de la réussite. Le Conservatoire doit offrir, comme l'école, un cadre bienveillant qui inspire confiance aux élèves et un conditionnement psychologique bénéfique aux apprentissages. Pour autant, la musique, le théâtre, la danse sont sans doute les arts les plus difficiles à maîtriser (et pour cela, jugés les plus élitistes). Comment concilier ces différentes notions, notamment l'exigence que requiert l'apprentissage artistique et la bienveillance qui valorise l'élève et lui permet de se sortir grandi ? Comment faire partager de part et d'autre les valeurs de respect, de bienveillance et susciter l'enthousiasme ?

C'est tout l'enjeu de l'évaluation. Aussi devra être mise en place, à la demande de toutes les parties - élèves, familles, enseignants -, une réflexion sur l'évaluation de l'élève à l'échelle de l'établissement, enrichie d'interventions de formateurs et d'intervenants extérieurs.

Cette réflexion devra répondre notamment aux questions suivantes :

- Par quels types de projets et d'évaluations favoriser l'autonomie et la créativité de l'élève ?
- Quelle part accorder au contrôle continu et à l'avis du professeur lors de l'examen de fin de cycle ?
- De quelle façon évaluer la pratique collective (investissement personnel, assiduité, qualité de la préparation personnelle, progrès réalisés, etc.) ?
- Faut-il évaluer, et si oui comment, la participation de l'élève aux actions de diffusion et aux auditions ?
- Quelle politique d'évaluations intermédiaires et quelle part accorder à l'évaluation/exigence technique ?

F. UNE IMAGE AMÉLIORÉE ET MODERNISÉE : L'ENJEU DE LA COMMUNICATION

Améliorer la communication

- Développement d'une communication soignée, professionnelle et de qualité pour donner envie de venir au Conservatoire et intéresser plus encore les médias, par la mise en place d'un véritable plan de communication ;
- Confection d'un nouveau site internet propre à l'établissement avec diffusion de captations ;
- Dynamisation des réseaux sociaux ;
- Réalisation pour l'annonce de certaines manifestations de supports de communication destinés au mobilier urbain et aux transports publics ;
- Installation d'une signalétique dans la ville permettant de se rendre au Conservatoire, y compris aux abords immédiats de la Manufacture et sur le bâtiment même ;
- Établissement d'un logo propre et d'une signature graphique permettant d'identifier plus facilement l'établissement ;
- Poursuite de la mise en place d'une communication interne plus claire : élaboration d'un règlement des études, organisation de réunions de service, poursuite de la communication officielle par la formalisation de notes de service, copie aux enseignants de tous les envois aux familles, davantage de moments d'échanges avec les parents d'élèves ;

- Amélioration de la communication dans les établissements culturels présents sur le territoire, y compris les établissements métropolitains et municipaux, par l'élaboration d'un véritable plan de diffusion des supports de communication permettant d'irriguer tous les lieux possibles ;
- Présence accrue sur les salons et manifestations de la Ville et de la Métropole comme c'est le cas en septembre pour la journée des nouveaux nancéiens (pourquoi ne pas organiser dans ce cadre une visite de l'établissement avec un concert) ;
- Contribution des personnels à l'attractivité de l'établissement en donnant une image positive et dynamique d'un établissement en phase avec la société.

Être plus à l'écoute de l'utilisateur et développer une e.administration

- Organisation d'une enquête d'opinion des usagers permettant de mieux répondre à leurs attentes ;
- Poursuite des efforts en matière d'administration numérique connectée : dématérialisation des supports de communication et d'administration, procédés de centralisation de l'information en interne, extranet *iMuse* enseignants et usagers plus intuitif et convivial bénéficiant de fonctionnalités supplémentaires (sous réserves des possibilités offertes par la société concevant et exploitant le logiciel).

Valoriser l'excellence par le biais des anciens élèves

- Valorisation de l'insertion professionnelle des anciens élèves en gardant le lien avec eux et en communiquant régulièrement sur leur devenir.

G. INNOVATION & CRÉATION

Favoriser la diversité des esthétiques et la transversalité

- Ouverture plus large sur le répertoire contemporain notamment par l'organisation de résidences de compositeurs ;
- Mise en place d'un travail corporel et transversal par des intervenants spécialisés pour une mise en lien des élèves musiciens avec les élèves danseurs et comédiens pouvant déboucher sur la création d'une UV projet personnel (à partir du cycle 3) et ayant recours à l'improvisation ;
- Introduction de réalisations transdisciplinaires dans les cursus en favorisant des projets de création et de composition, en mixant et en décroissant les spécialités, apportant ainsi de la fluidité entre les classes et incitant les rencontres et collaborations avec des plasticiens ;
- Rapprochement et dialogue entre elles des formations musicales danseur, instrumentiste, jazz et chanteur ;
- Ouverture aux cultures urbaines comme par exemple à la danse hip-hop ;
- Création d'une classe tremplin pour les élèves de formation instrumentale classique qui souhaitent s'orienter vers le jazz et les Musiques Actuelles Amplifiées ;
- Création d'un département pédagogique « création artistique » qui comprendrait notamment une classe de composition.



Innover en formation musicale

- Organisation de l'enseignement de la formation musicale par modules, par exemple en cycle 2 : lectures/formation de l'oreille/analyse et théorie/Rythme et corps ;
- Création d'un cours spécifique de formation musicale en cycle spécialisé basé sur la culture et le maniement des langages.

Élargir le spectre des outils pédagogiques au service de l'élève

- Poursuite de la mise en place d'ateliers et d'actions novateurs pour les élèves, notamment dans les domaines de la gestion du trac et de la prévention des risques musculo-squelettiques et auditifs ;
- Poursuite du développement des enseignements en connaissances métiers et environnement professionnel.

Porter un projet numérique

À l'heure de la montée en puissance du numérique éducatif et culturel, trouver un juste équilibre entre nos contenus pédagogiques et les moyens modernes permettant de s'adresser à une génération d'élèves « connectée », suscitant ainsi leur intérêt, par l'intégration des outils numériques comme :

- Les Espaces Numériques de Travail (ENT), interfaces sur laquelle chaque professeur dispose d'un espace pour stocker des données (supports de cours, partitions, vidéos, extraits sonores, etc.) avec la possibilité de créer un compte pour chaque élève et de les regrouper par classe ;
- Acquisition de tablettes, ergonomiques, pratiques et de moins en moins chères et de plus en plus performantes, pour, dans un premier temps, dématérialiser les supports partitions ;
- Utilisation d'applications pour le travail autonome des gammes et autres exercices techniques qui évitent de perdre du temps en cours sur les questions techniques basiques, et pour, de façon plus large, le travail à la maison afin que le cours devienne le temps, non plus de la découverte, mais de l'approfondissement, y compris les pratiques collectives ;
- Attrait accru et gain de temps pour le cours de formation musicale qui bénéficierait d'outils numériques qui ont un incontestable potentiel pour l'apprentissage musical en étant le lieu privilégié des expérimentations numériques, notamment pour le travail d'oreille ;
- Numérisation des contenus culturels tournés vers les usagers, la diffusion de la culture au plus grand nombre, le développement du numérique éducatif et l'émergence de nouveaux services en ligne : numérisation du fonds de la médiathèque du Conservatoire, captation des auditions et concerts à des fins pédagogiques et de diffusion au-delà du seul cadre du cours (site internet, halls, etc.).

Ce projet devra être porté à la fois par les équipes du Conservatoire mais aussi par la Direction des Services Informatiques et Téléphoniques (DSIT). Un partenariat actif pourra être envisagé avec les médiathèques des communes de la Métropole.





IV. LES RESSOURCES POUR MENER À BIEN CE PROJET

1. LES MOYENS BUDGÉTAIRES DANS UN CONTEXTE CONTRAINT



Le Conservatoire régional du Grand Nancy s'appuie sur un budget annuel (investissement & fonctionnement) de plus de 6 300 000 € (compte administratif 2016). La principale charge est la masse salariale (93 % du budget de fonctionnement). Le budget propre de l'établissement - hors fluides et entretien du bâtiment - représente entre 2 et 3 % du budget total de fonctionnement. Des efforts ont été faits au quotidien pour réduire ces dépenses, sans toutefois, jusqu'à ce jour, baisser le niveau de service proposé. De 185 897 € en 2012, le budget propre primitif est passé à 155 848 € en 2017, soit une diminution de plus de 16 % en 6 ans, ce qui fait qu'actuellement la marge de manœuvre sur ce budget propre est quasi nulle, le seul levier restant étant la masse salariale.

Le coût annuel moyen d'un élève inscrit actif est de 3 765,84 € (compte administratif 2016). Prenant en compte les missions d'éducation artistique et culturelle ainsi que les missions de diffusion, le coût annuel moyen d'un public tombe à 296,78 €. Le fonctionnement de l'établissement, si l'on prend en compte les recettes propres de l'établissement, est financé à hauteur de 95 % par la collectivité. Cette part n'a cessé d'augmenter, notamment depuis les désengagements financiers successifs du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle puis de l'État. La subvention de fonctionnement du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, versée entre 2006 et 2009, représentait 178 000 € annuels. L'État s'est retiré progressivement depuis 2012 pour arriver en 2015 à un retrait total. La subvention de fonctionnement du Ministère de la Culture et de la Communication, versée par le biais de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, était de l'ordre de 340 000 € annuels en 2010, pour tomber à 107 000 € la dernière année de son versement en 2014. Ces désengagements financiers ont provoqué une baisse de recettes de 518 000 € en quelques années, soit environ 9 % du budget de fonctionnement de l'établissement. Cette baisse de recettes a été compensée par des économies sur la masse salariale et une augmentation des tarifs facturés aux usagers (33 000 € de recettes propres supplémentaires entre 2013 et 2015, l'année 2016 ne pouvant être prise en compte en raison du changement de période de facturation). Ces mesures devront malheureusement se poursuivre pour faire face, cette fois-ci, aux

baisses continues de dotations de l'État aux collectivités territoriales. Cela passera donc notamment par la poursuite de l'augmentation des droits de scolarité et de location d'instrument, tout en renforçant la tarification sociale et géographique.

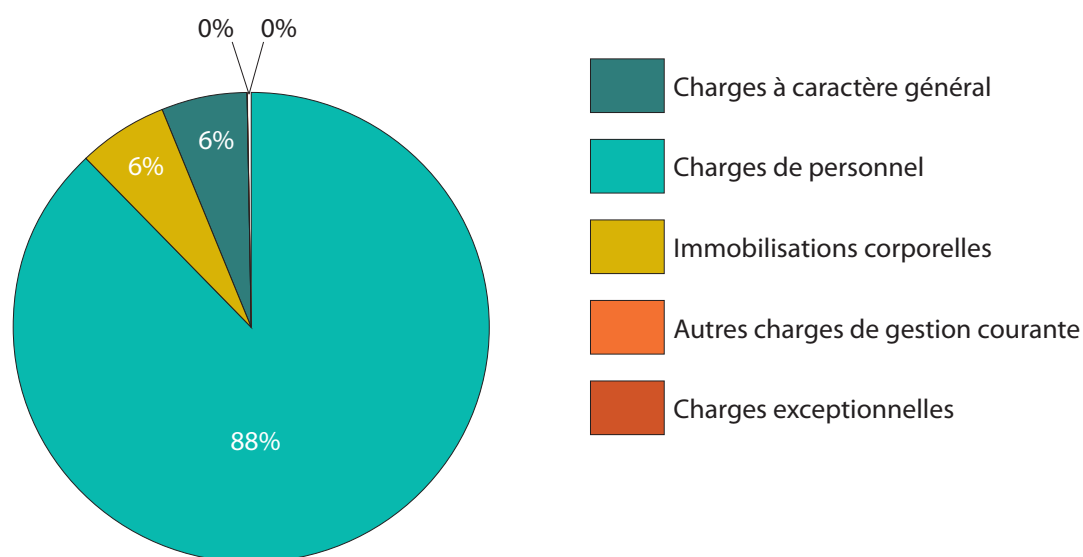
Pour certaines dépenses d'investissement, il nous appartiendra désormais de faire de la recherche de subventionnement, pratique nouvelle dans la culture de nos établissements.

En 2016, l'État a souhaité se réengager dans le financement des Conservatoires. Ce réengagement est conditionné par la mise en œuvre par les établissements d'actions précises qui s'inscrivent dans cinq axes qui sont les suivants :

- La mise en place de pratiques pédagogiques innovantes ;
- Le développement des pratiques collectives ;
- La diversification de l'offre artistique pour répondre aux pratiques des jeunes et favoriser l'ouverture des conservatoires à des enfants qui ont d'autres cultures et apprentissages par leur environnement social et leurs parcours ;
- Le développement des projets en réseau entre les différents lieux d'enseignement artistique d'un même territoire et en partenariat avec les différents acteurs culturels et éducatifs ;
- La mise en œuvre d'une politique sociale par les conservatoires de manière à favoriser une plus grande ouverture et une accessibilité au plus grand nombre.

Néanmoins, les crédits ne sont plus au même niveau qu'à l'origine et la base des établissements éligibles s'est étendue aux Conservatoires à Rayonnement Communal ou Intercommunal. Néanmoins, ayant mis en œuvre dès la première heure des actions permettant de remplir plusieurs critères parmi ceux énoncés ci-dessus, le Conservatoire régional du Grand Nancy a perçu une subvention de l'État d'un montant de 70 000 € en 2016 et percevra en 2017 une subvention d'un montant de 97 620 €.

STRUCTURE DU BUDGET INVESTISSEMENT/FONCTIONNEMENT



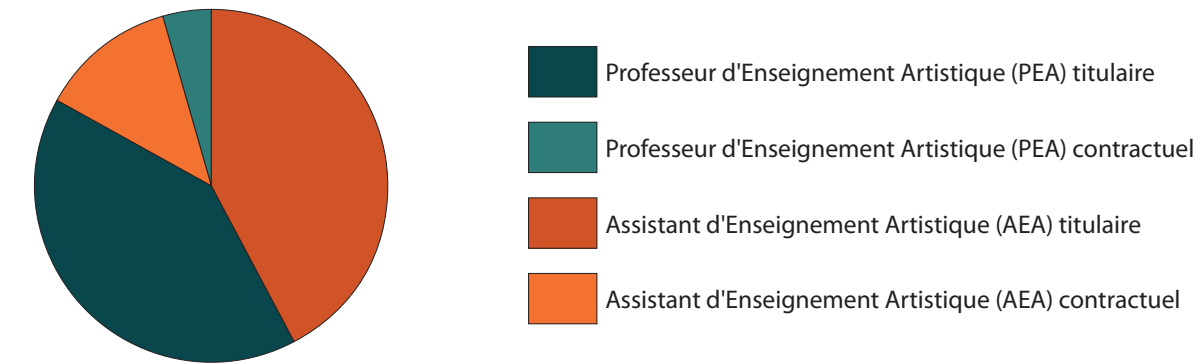
SOURCE : compte administratif 2016

2. LES MOYENS HUMAINS

Les charges de personnel représentent plus de 90 % du budget de l'établissement. On constate une augmentation maîtrisée qui correspond chaque année au Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

Les différents redéploiements de postes de ces dernières années, accompagnés de quelques suppressions, à l'occasion de départs à la retraite ou de mutations, ont permis d'ajuster les équipes à l'offre mise en place et aux besoins du service tout en maîtrisant les charges de personnel. À l'heure où la création de poste n'est plus envisagée, la poursuite de cette politique de redéploiement au sein de l'équipe pédagogique particulièrement qualifiée, dans un esprit visionnaire, est un facteur important d'attractivité et de crédibilité de l'établissement qui se doit, à son niveau de classement, de proposer une offre en adéquation, à la fois à ses obligations statutaires, mais aussi à la réalité des métiers artistiques et para-artistiques de demain.

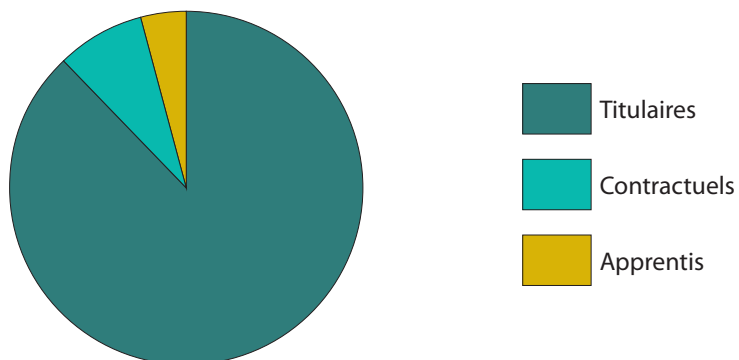
	ENSEIGNANTS				
	PEA TITULAIRE	PEA CONTRACTUEL	AEA TITULAIRE	AEA CONTRACTUEL	TOTAL
2016/2017	52	2	48	8	110
2017/2018	46	5	48	14	113



SOURCE : organigramme 2017

HEURES D'ENSEIGNEMENT HEBDOMADAIRES	
2016/2017	1 527
2017/2018	1 573

	ÉQUIPE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE			
	TITULAIRES	CONTRACTUELS	APPRENTIS	TOTAL
2016/2017	22	1	2	25
2017/2018	22	1	2	25



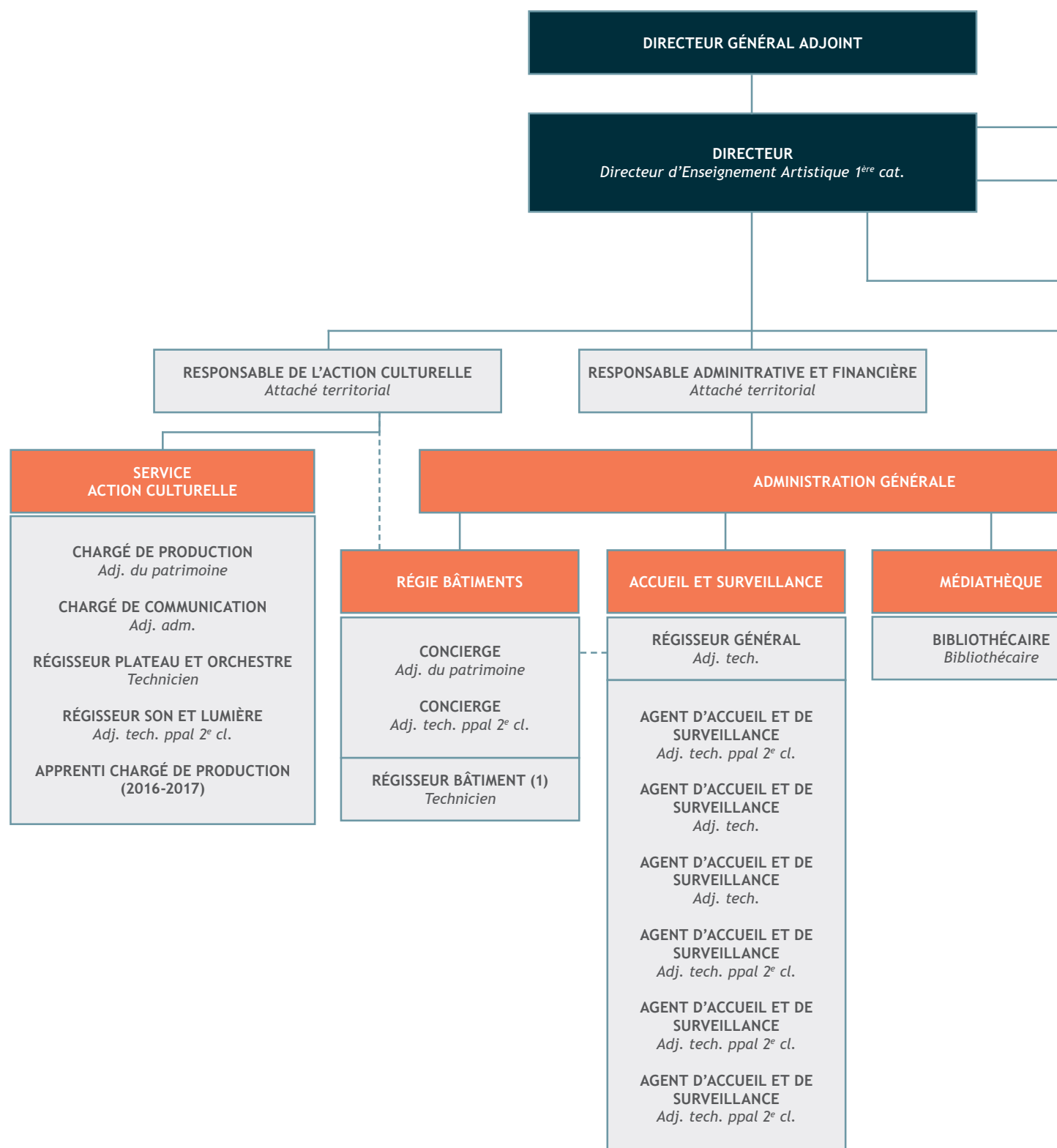
SOURCE : organigramme 2017

	TOTAL AGENTS	
2016/2017	136	dont 124 titulaires
2017/2018	138	dont 116 titulaires

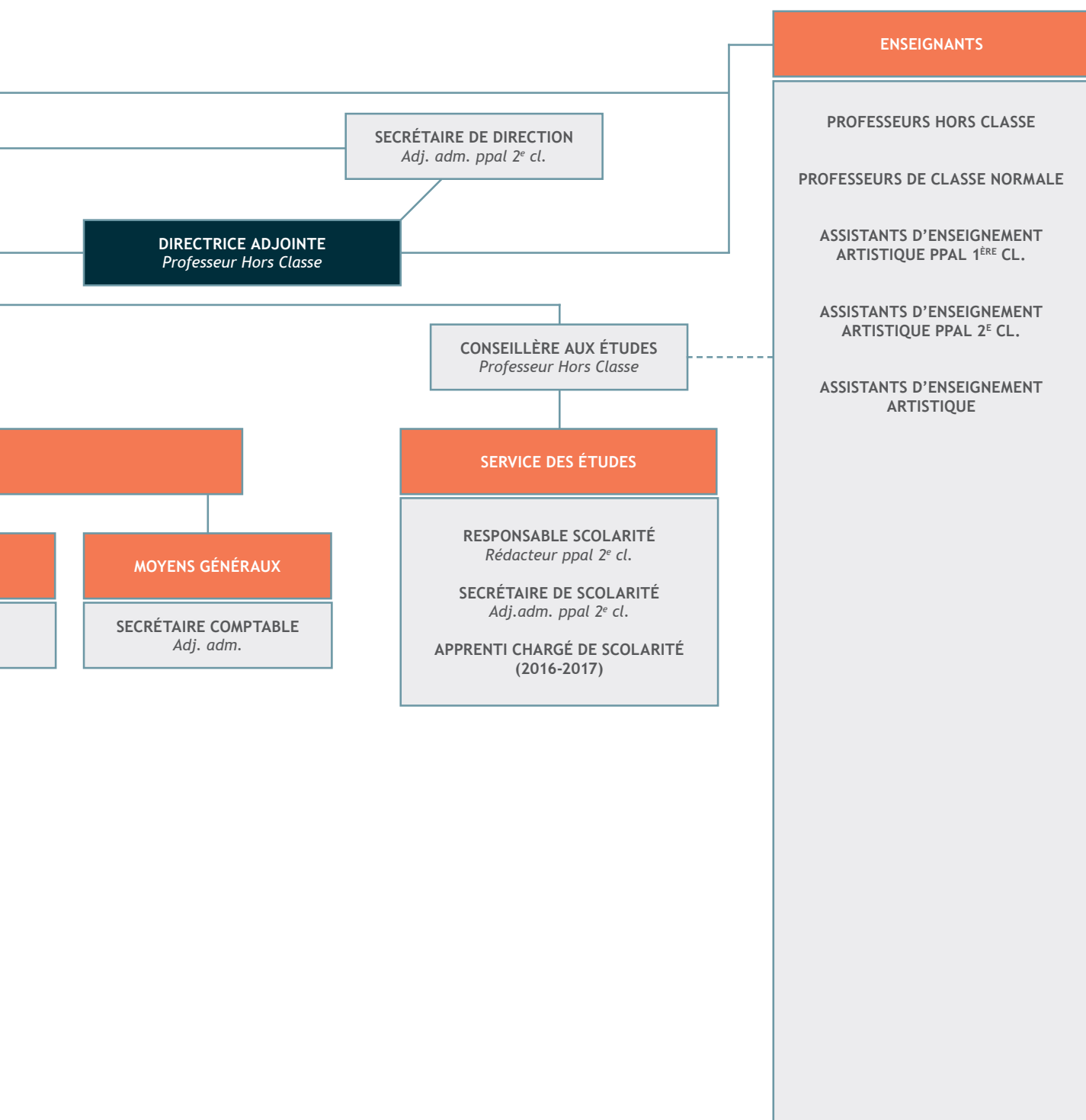


CONSERVATOIRE RÉGIONAL DU GRAND NANCY

Pôle Culture, Sports, Loisirs



(1) poste unique réparti à 45 % sur l'action culturelle et à 55 % sur la régie bâtiments



Consolidation de la fonction administrative et technique

En 2016, la fonction administration a été renforcée, notamment avec la création du service action culturelle et l'augmentation des moyens humains dévolus à ce service par redéploiement de poste. Néanmoins, il convient de poursuivre cet effort. On constate en effet un décalage entre le volume d'activité pédagogique croissant et la fonction support administration en termes d'effectifs et de compétences. Les axes de développement de l'action culturelle, de la communication, du suivi des élèves et de la mise en place de procédures d'organisation et de suivi de l'activité demandent qu'un rééquilibrage soit rapidement effectué entre la fonction pédagogique et la fonction administration. Il est donc crucial de poursuivre la mise à niveau du service scolarité, interface cruciale entre les enseignants, les élèves et les familles, en termes de nombre de postes de fonctionnaires permanents et de compétences. De même, le volume croissant d'activités de diffusion dans et hors les murs pose la question des moyens techniques dédiés qui apparaissent insuffisants, les personnels en question étant sur-sollicités. Pour autant, cette mission est aujourd'hui fondamentale puisque le prolongement intime des enseignements voire même son aboutissement tout comme elle est un des facteurs de rayonnement et d'image de l'établissement. Par le redéploiement, il est nécessaire de renforcer l'équipe d'action culturelle avec la création d'un deuxième poste de régisseur son - lumière - plateau et d'un poste de gestionnaire des contrats d'artistes, ainsi que la requalification du poste de chargé de communication en catégorie B (au lieu de C).

Ajustement des moyens nécessaires à l'évolution de l'offre pédagogique

En matière d'offre pédagogique, voici les besoins qui ont été identifiés afin, soit de répondre aux exigences de classement par l'État d'ici son renouvellement en 2022, soit de maintenir l'orchestre cycle 3 vital dans un établissement classé CRR, soit de maintenir l'attractivité de l'établissement par la pertinence et la complétude de la formation et donc de garder les grands élèves :

- Création d'un cursus complet en danse jazz ;
- Consolidation du département des musiques anciennes ;
- Consolidation du département jazz ;
- Mise en place d'un département « Création et composition » ;
- Augmentation du volume horaire d'enseignement en tuba & euphonium, en percussions (disciplines de spécialisation), en chant choral, et quelques autres besoins.

Dans le contexte budgétaire contraint que nous connaissons aujourd'hui, si certains postes seront amenés à être supprimés, d'autres devront être redéployés pour faire face à ces besoins urgents. Depuis 2014, un poste de PEA, trois postes d'AEA et un poste d'agent technique ont été supprimés, ce qui représente une économie annuelle globale de près de 200 000 euros. D'autres ont été maintenus mais ont fait l'objet de redéploiement. La question se posera à l'occasion de chaque départ à la retraite ou par mutation. Un plan pluriannuel précis a ainsi été élaboré, dans la limite de ce qui peut être planifié à l'avance, et dans l'esprit d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GEPEEC), en collaboration avec la Direction des Ressources Humaines, néanmoins ce recensement des besoins n'a pas valeur d'engagement formel de la collectivité.

Valorisation et accompagnement des personnels

- Refonte du régime indemnitaire des personnels enseignants qui ne correspond pas aujourd'hui à la réalité du métier, notamment dans le rapport professeur/assistant ;
- Mise en place de formations pédagogiques, sur la base du recensement annuel mené par la Direction des Ressources Humaines et du présent projet, permettant aux enseignants d'innover, de mieux s'adapter à la société d'aujourd'hui, de proposer une offre régulièrement adaptée aux évolutions du métier, et d'accueillir de nouveaux publics comme :
 - Handicap & enseignement artistique ;
 - C'est quoi un dys ? ;
 - L'évaluation au sein des établissements d'enseignement artistique ;
 - Arrangement & orchestration ;
 - Direction d'ensembles ;
 - Formation musicale à l'instrument ;
 - Introduire l'électronique dans sa pédagogie ;
 - Formation aux outils numériques ;
- Mise en place d'une formation des équipes d'accueil visant à accompagner l'adaptation au nouvel environnement de travail ;
- Intégration des personnels jusqu'alors contractuels après réussite aux concours de la Fonction Publique Territoriale (prochaines campagnes en 2018 pour les Assistants d'Enseignement Artistique et en 2019 pour les Professeurs d'Enseignement Artistique) ;
- Poursuite de recrutements d'excellence à l'occasion des départs, avec comme critères prépondérants le haut niveau artistique et de rayonnement par une carrière active d'artiste interprète (concernant la filière culturelle).

Mettre en phase l'organisation du service avec l'évolution des missions et les attentes des usagers

- Élaboration d'un nouveau règlement de service permettant de mieux mettre en adéquation les besoins du service et les ressources humaines, notamment en matière de gestion des pics d'activité, en prenant en compte les attentes des usagers au moyen d'une enquête d'opinion et dans le respect de la réglementation en matière de temps de travail ;
- Élaboration d'un règlement des études.

3. LES LOCAUX



Jusqu'en 1982, les cours dispensés par le Conservatoire régional du Grand Nancy étaient organisés dans différents locaux dispersés sur le territoire du District Urbain de Nancy, dont l'ensemble Poirel et sa magnifique salle de concerts. Déjà à cette époque, l'établissement produisait des mini-récitals décentralisés dans les communes membres du District : une prestation musicale unique en France. Le développement de nouvelles filières d'enseignement était freiné par l'inadéquation des locaux devenus trop exigus et trop dispersés pour une offre pédagogique de qualité. Il apparaissait désormais indispensable de regrouper l'ensemble des cours dans un bâtiment plus fonctionnel.

Plusieurs localisations ont été envisagées. Le District, en concertation avec l'association des parents d'élèves, le représentant du Ministère de la Culture et la Ville de Nancy, a fixé son choix sur l'ancienne Manufacture des Tabacs datant du Second Empire. Ce bâtiment de style Beaux-Arts, forme tardive de néo-classicisme caractéristique des premières années de la III^e République, offrait de nombreuses possibilités architecturales. Les principes architecturaux classiques de l'art du XIX^e siècle reposaient sur une architecture urbaine bien adaptée à une hiérarchie de composition entre axe principale et ailes secondaires, et adaptée aux unités de production industrielle.

Sa position centrale au sein de la métropole nancéienne et son intégration dans un ensemble destiné à devenir un pôle culturel en faisait le bâtiment idéal pour le nouveau Conservatoire régional du Grand Nancy. Les travaux s'étendirent sur un peu plus de deux ans, entre juillet 1985 et août 1987. Le bâtiment fut conçu spécifiquement pour favoriser au mieux l'enseignement des arts selon les prescriptions de l'époque, donnant une place de choix à la pratique scénique et à la mise en situation indispensable aux artistes en devenir. Ce fut donc la pédagogie qui dicta le projet architectural. Les travaux s'élevèrent à 68 millions de francs, c'est à dire à près de dix millions et demi d'euros, soit une dépense relativement raisonnable pour ce type de maîtrise d'ouvrage.

Le projet architectural prit en compte les spécificités de cet ensemble du XIX^e siècle, notamment les pièces de charpente en fonte, les contreforts et les différents matériaux assemblés. Le défi consistait à changer l'affectation des lieux sans en réduire le cachet. On note ainsi une intervention forte sur l'organisation interne des locaux, et une intervention plus limitée sur l'aspect extérieur des bâtiments.

Le traitement esthétique du bâti s'accompagne du choix d'un mobilier conçu et réalisé spécifiquement pour le Conservatoire.

La structure interne s'établit en fonction des différents départements pédagogiques et tient compte des principaux groupes utilisateurs (musiciens, comédiens, danseurs, choristes), définissant ainsi des espaces fonctionnels cohérents.

Les murs des salles sont traités à l'aide d'un isolant phonique en tissu. Le bâtiment est chauffé à l'aide d'un chauffage mixte comprenant un plancher chauffant basse température à eau chaude et des convecteurs électriques en appoint.

Le bâtiment est accessible au public à son extrémité sud par un hall lumineux réalisé en 2017 alliant convivialité, accessibilité et sécurité. Il permet de différencier les flux d'utilisateurs : élèves et enseignants se rendant dans la partie « enseignements » et publics se rendant dans la partie « diffusion ». Celle-ci se compose de deux auditoriums de 176 et 250 places, dont l'acoustique générale et la scénographie ont été particulièrement étudiées. Chacune de ces salles de diffusion est assortie d'une régie son et lumière dotée d'un équipement technique exceptionnel pour un Conservatoire.

L'auditorium de 250 places possède un orgue conçu par Georges Danion, PDG de la manufacture d'orgues Gonzalez à Rambervillers, monté et harmonisé par Bernard Dargassies et Jean-Michel Jamet. L'orgue comprend 33 jeux répartis sur 3 claviers manuels de 56 notes et un pédalier de 32 notes. La transmission est entièrement mécanique. Il s'agit de l'un des rares orgues de salle de concert en province.

Le bâtiment en quelques chiffres



4. LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Le bâtiment

Si le bâtiment a été pensé en fonction de la pédagogie et fort bien réalisé, celle-ci a toutefois beaucoup évolué depuis les années 1980. Que ce soit le développement des pratiques collectives, des cours de formation musicale avec instrument, du théâtre et de la danse, ou celui des nouvelles technologies induisant aujourd'hui de nouvelles pratiques pédagogiques et par conséquent nécessitant de nouveaux réseaux et équipements, le bâtiment, qui par ailleurs bénéficie d'un suivi et d'un entretien rigoureux, doit faire l'objet de transformations par la création ou la réaffectation de nouveaux espaces et requiert des investissements futurs afin d'être connecté et ainsi de permettre à l'établissement d'assurer des missions en perpétuelle évolution.

Le bâtiment ayant été équipé fin 2017 d'un nouveau réseau interne de fibre optique, l'installation du WIFI étant prévue pour 2018, un plan d'investissement pour le projet numérique doit également être élaboré (Espaces Numériques de Travail, Tableaux Numériques Interactifs, vidéoprojecteurs interactifs, tablettes pour professeurs et élèves, ordinateurs en nombre pour les enseignants, etc.).

Concernant les surfaces, s'il a été envisagé en 2015 de recourir à des bâtiments complémentaires disponibles à proximité immédiate, sur le site de La Manufacture, cette solution a été vite écartée en fonction du coût prohibitif des aménagements nécessaires sur du foncier qui n'appartient pas à la collectivité notamment en termes d'accessibilité, du coût de fonctionnement et de gestion des accès supplémentaire, et des nombreux inconvénients à voir les équipes et les élèves éclatés entre différents locaux, fussent-ils proches. Aussi, le bâtiment actuel doit permettre les aménagements projetés, en optimisant les espaces, notamment grâce au redéploiement de certaines heures d'enseignement générant des espaces disponibles, soit en matière de pédagogie :

- Construction d'un 3^e studio de danse & déplacement de la salle de chant choral ;
- Création d'une salle de jazz ;
- Création d'un plateau d'orchestre ;
- Création de salles de FM plus spacieuses ;
- Création de nouvelles salles de pratique collective instrumentale ;
- Création d'une salle d'étude pour les élèves en CHAM & CHAD.

Un effort important devra être fait dans les prochaines années sur la signalétique générale de l'établissement.

La médiathèque du Conservatoire, qui doit trouver un nouveau dynamisme, doit pouvoir être accessible directement par le rez-de-chaussée. La condamnation du passage entre les deux cours de La Manufacture est envisagée afin de permettre la réalisation d'une passerelle en rez-de-chaussée. L'installation de l'administration devra être repensée en fonction du nouvel organigramme et les nouvelles entités de travail devront être regroupées pour permettre une collaboration et une communication facilitées.

Il manque à ce jour un espace de restauration au sein du Conservatoire. Dans l'environnement proche, il n'y a qu'une boulangerie et une pizzeria (régulièrement fermée avant d'être reprise). Véritable lieu de convivialité, il faciliterait la rencontre et pourrait même être ouvert à l'extérieur sur la cour de la Manufacture. Une fois l'emplacement trouvé, il pourrait être confié à un prestataire extérieur.

Enfin, les travaux d'accessibilité initialement prévus durant les étés 2017 et 2018 doivent être rééchelonnés en fonction des financements extérieurs trouvés.

Le parc instrumental

Les activités pédagogiques et de diffusion requièrent des investissements réguliers et importants, comme le renouvellement du parc instrumental (estimé aujourd'hui à 3 065 700 €) malgré un niveau d'investissement annuel dans ce domaine de 70 000 €, et notamment le parc de pianos dont la plupart datent de l'installation dans le bâtiment. À notre niveau de classement, un parc instrumental fourni, en bon état, et renouvelé régulièrement, que ce soit celui utilisé pour les enseignements ou celui destiné à la location, est le gage d'un enseignement et d'une diffusion de qualité, d'une diversité des pratiques instrumentales et orchestrales vitale, par son accessibilité pour l'initiation des jeunes enfants. De la même façon, le stockage des instruments doit être amélioré et un nouveau local plus grand avec température et hygrométrie parfaitement régulées doit être trouvé.

Le grand orgue de l'auditorium, équipement rare dans une salle de concert en province, ayant déjà bénéficié de travaux de réharmonisation en 2015 et 2016, pourra être valorisé à l'échelle du territoire si des améliorations essentiellement techniques sont apportées telles le remplacement de la mécanique défailante par une transmission optique et la création d'une console mobile sur scène permettant de jouer avec orchestre. Le mobilier, quant à lui, est renouvelé régulièrement sur le budget annuel d'investissement de l'établissement, de même que le matériel technique (son, lumière, vidéo).

Les deux auditoriums devront être rafraîchis, les fauteuils changés, et des solutions acoustiques trouvées afin d'y trouver un meilleur confort sonore pour les musiciens par une réverbération du son plus longue.

Chiffrage des besoins

Un recensement chiffré des besoins pour cette mise à niveau a été élaboré. Les ressources affectées à ce programme feront l'objet d'arbitrages, selon le niveau de priorisation, avant validation de ces dépenses d'investissement par la collectivité dans le cadre de l'établissement des plans pluriannuels d'investissement successifs.



AMÉNAGEMENT DES LOCAUX	
CONSTRUCTION D'UN 3 ^E STUDIO DE DANSE	2019
DÉPLACEMENT DE LA SALLE DE CHANT CHORAL	2019
RÉAMÉNAGEMENT DES BUREAUX DE L'ADMINISTRATION	2018 à 2019
AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEAU PLATEAU D'ORCHESTRE	2019
NOUVEL ORGANIGRAMME AVEC SERRURES MAGNÉTIQUES	2019 à 2020
TRAVAUX AUDITORIUM (REVÊTEMENTS, FAUTEUILS, ACOUSTIQUE)	2020 à 2021
CRÉATION D'UNE SALLE DE JAZZ	2020 à 2023
CRÉATION DE SALLES DE FM PLUS SPACIEUSES	2020 à 2023
TRAVAUX SALLE RAVEL (REVÊTEMENTS, FAUTEUILS, ACOUSTIQUE)	2022 à 2023
NOUVELLE SIGNALÉTIQUE DU BÂTIMENT	2023 à 2024
REMISE EN ÉTAT DE SALLES DE COURS	2024
CRÉATION D'UNE PASSERELLE MÉDIATHÈQUE EN RDC	2020

ÉQUIPEMENT	
CRÉATION D'UN RÉSEAU FIBRE OPTIQUE INCLUANT AUDITORIUMS	Réalisé 2017
REMPACEMENT DE LA TÉLÉPHONIE	Réalisé 2017
INSTALLATION DE BORNES WIFI	2018
ÉCRANS NUMÉRIQUES POUR LES HALLS	2018
REMPACEMENT DES TAPIS DE DANSE	2018 à 2020
ÉQUIPEMENT DES SALLES DE FM EN OUTILS NUMÉRIQUES (2 PAR AN)	2018 à 2021
ÉQUIPEMENT AUDIO ET VIDÉO DES SALLES DE COURS	2018 à 2024
PROJECTEURS LED POUR LES AUDITORIUMS	2018 à 2024
ACHAT DE TABLETTES NUMÉRIQUES POUR LES ENSEIGNANTS	2019 à 2020
ACQUISITION DE MATÉRIEL DE CAPTATION AUDIO ET VIDÉO	2019 à 2022

PARC INSTRUMENTAL	
MISE À NIVEAU DES PIANOS DE CONCERT DE L'AUDITORIUM	2019
ACQUISITION D'UN PARC INSTRUMENTAL ORCHESTRE À L'ÉCOLE	2019
RENOUVELLEMENT DU PARC DE PIANOS	2018 à 2024
RENOUVELLEMENT INSTRUMENTS ONÉREUX	2018 à 2024
ÉLECTRIFICATION TRANSMISSION ET CONSOLE ORGUE AUDITORIUM	2021

INSTALLATIONS TECHNIQUES	
RÉFECTION DU LOCAL DE CHAUFFERIE	Réalisé 2017
REMPACEMENT DES CHAUDIÈRES	2017 à 2018







V. L'ÉVALUATION DU PROJET

Outil d'aide à la décision, l'évaluation promeut l'efficacité du service public. L'utilisateur de ce service joue un rôle essentiel dans l'évaluation. Ce processus d'évaluation d'une politique publique se construit par étapes successives. Chacune est essentielle à sa bonne marche.

La première étape consiste à cadrer le périmètre de la commande et à en fixer le calendrier, le budget, les finalités et les personnes, agents ou bénéficiaires, qui seront interrogés. Il convient ensuite de définir le cahier des charges, qui est le référentiel de l'évaluation. Il doit comporter le choix des questions évaluatives, c'est à dire des questions majeures qui se poseront et qui serviront de base au jugement final. Il s'agit également de choisir la méthodologie retenue et les outils de collecte de données qui seront utilisés. Vient la collecte des données quantitatives et qualitatives. De multiples sources et méthodes peuvent être combinées : textes de référence, prises de parole individuelles et/ou collectives, questionnaires, benchmark, traitement statistique, étude de cas, etc. Une fois les résultats obtenus, ceux-ci seront restitués aux acteurs associés à l'évaluation. Les données seront analysées afin de construire un jugement de valeur sur la politique évaluée puis de formuler recommandations et préconisations. L'évaluation n'aura d'intérêt que si elle est largement diffusée. Il conviendra donc de restituer les résultats à l'ensemble des personnes consultées (élus, agents et citoyens). La diffusion devra prendre une forme appropriée : rapport final, synthèse écrite, débat, réunion publique, mise en ligne, communiqué de presse.

Synthèse réalisée à partir du dossier « Politiques publiques locales : osez l'évaluation ! » de la Gazette des Communes du 22 février 2016.

1. L'ÉVALUATION PAR LE PRISME DE L'ACTION CULTURELLE

Où comment donner du sens ?

L'évaluation de la saison culturelle est sans doute aujourd'hui la première démarche d'évaluation à mettre en œuvre car elle représente le prisme le plus pertinent pour mesurer l'ancrage de l'établissement sur son territoire. Elle devra permettre de :

- Rendre compte - apporter de la connaissance ;
- Apprécier la valeur ;
- Aider à la décision (priorisation des évolutions pour la saison N+1).

Pour se faire, il est intéressant de garder en filigrane les éléments fournis par la littérature spécialisée qui propose un certain nombre de critères comparatifs d'évaluation servant à mesurer une « performance ». Nous pouvons en retenir cinq, adaptés à nos besoins :

- La pertinence (rapport entre objectifs et besoins) et la cohérence (entre moyens et objectifs) qui sont présumées déjà arbitrées lors de l'étude de faisabilité (lors de la préparation de la saison et du choix des projets) ;
- L'efficacité (rapport entre objectifs et résultats) ;
- L'efficacité (rapport entre moyens et résultats) ;
- L'impact (quel(s) effet(s) ?).

En résumé, il s'agit de poser quatre questions évaluatives très simples : Qu'a-t-on fait ? Fallait-il le faire ? L'a-t-on bien fait ? Comment faire mieux ?

Le premier travail est de réorganiser ces différents items afin d'en faire une matrice « enjeux/objectifs/

actions » opérante. L'enjeu générique qui se dégage de ce travail est le suivant : faire de la saison culturelle un outil au service de la politique générale d'ouverture de l'établissement.

Cette priorité peut se décliner ensuite en 5 axes stratégiques non hiérarchisés :

- Se tourner vers les publics traditionnellement éloignés de la culture en général et du conservatoire en particulier ;
- Rendre visible et concret le fait que le conservatoire n'est pas uniquement un lieu d'enseignement mais bien un lieu de diffusion et notamment de diffusion professionnelle ;
- Inscrire la saison dans le parcours de formation des élèves et étudiants ;
- Renforcer la dynamique partenariale de territoire ;
- Améliorer l'organisation de la saison culturelle (axe support).

Ces 5 axes sont eux-mêmes déclinés en objectifs opérationnels.

Axe n°1 - Se tourner vers les publics traditionnellement éloignés de la culture en général et du Conservatoire en particulier :

- **Objectif opérationnel n°1** : impulser des actions de médiation autour de la saison et susciter ainsi l'envie, la curiosité et l'émotion :
 - par la pratique, la rencontre avec les œuvres, la rencontre avec les artistes (EAC).

Axe n°2 - Rendre visible et concret le fait que le Conservatoire n'est pas uniquement un lieu d'enseignement mais bien un lieu de diffusion et notamment de diffusion professionnelle :

- **Objectif opérationnel n°2** : prévoir un déroulé équilibré de la saison sur l'année scolaire autour des sessions d'orchestres et de la période des examens.
- **Objectif opérationnel n°3** : améliorer la communication autour de la saison culturelle :
 - en proposant une déclinaison entre communication interne et externe, entre communication ciblée et générale, entre communication institutionnelle et tout public ;
 - en améliorant sensiblement la réalisation générale des programmes (mise en page, réduction du nombre de fautes de frappe, etc.) ;
 - en renforçant la présence du Conservatoire sur le net (réseaux sociaux, site(s) internet(s)...) ;
 - en renforçant la présence du Conservatoire dans la presse locale.

Axe n°3 - Inscrire la saison dans le parcours de formation des élèves et étudiants :

- **Objectif opérationnel n°4** : structurer l'accès à la scène des élèves et étudiants :
 - en proposant un cadre cohérent et lisible aux différentes propositions à cadre fixe ;
 - en leur offrant suffisamment d'occasion de se produire.
- **Objectif opérationnel n°5** : affirmer que le fait d'assister à une représentation est un acte d'apprentissage faisant partie d'une proposition pédagogique :
 - en mobilisant les enseignants autour de cette problématique ;
 - en communiquant plus spécifiquement dans ce cadre (Cf. objectif opérationnel n°3).

▪ **Objectif opérationnel n°6** : véritable enjeu pédagogique de l'établissement, la transdisciplinarité doit être favorisée également dans la saison culturelle, en lui réservant un accès à la scène et une visibilité prioritaires.

Axe n°4 - Renforcer la dynamique partenariale de territoire :

- **Objectif opérationnel n°7** : densifier la dynamique partenariale de territoire.
- **Objectif opérationnel n°7 bis** : professionnaliser la dynamique partenariale de territoire.
- **Objectif opérationnel n°7 ter** : diversifier la dynamique partenariale de territoire (acteurs institutionnels de diffusion, établissements d'enseignement artistique du territoire et au-delà, partenaires publics, ensembles, festivals et partenaires associatifs).

Axe n°5 (axe support) - Améliorer l'organisation de la saison culturelle :

- **Objectif opérationnel n°8** : améliorer l'interface direction/action culturelle/régisseurs en faisant évoluer les tableaux de bord et de suivi de la saison.
- **Objectif opérationnel n°9** : maîtriser le budget consacré à la saison culturelle en affinant le budget prévisionnel d'une part et en gérant de manière rigoureuse les interventions (planning et heures) des régisseurs d'autre part.

La précision des priorités, des enjeux et des objectifs était nécessaire pour déterminer ce que nous souhaitons évaluer et pourquoi ; mais concrètement comment le faire ? Il est proposé une triple entrée dans la suite logique de l'esprit de la démarche :

- L'utilisation d'indicateurs quantitatifs (nombre de spectateurs, nombre d'heures de régie utilisé, coût de chaque manifestation, etc.) qui permettent de rendre compte de manière objective de chacune des actions réalisées ;
- L'utilisation d'indicateurs qualitatifs quantifiables ou binaires (oui/non) pour chaque manifestation (nature de l'action, existence d'un partenariat, fluidité de l'organisation, qualité de la prestation...) dont la somme fournira in fine une grille de lecture quantitative de la saison analysable au regard des attendus et/ou un étalonnage comme année zéro (exemple : l'indication binaire (oui/non) de l'existante ou non d'un partenariat pour chaque manifestation organisée produira in fine un ratio nombre d'actions partenariales/nombre total d'action, indicateur précieux de mesure de la dynamique partenariale des saisons culturelles sur plusieurs années) ;
- L'utilisation d'appréciations qualitatives générales portant un regard global, par nature subjectif, sur l'atteinte ou non de chaque objectif opérationnel complètera et affinera les résultats quantitatifs déjà obtenus. Il peut-être intéressant d'amener sur ce point un regard multiple (dans un premier temps, il serait intéressant de croiser *a minima* le regard de la direction de l'établissement et de la responsable du service action culturelle pour obtenir une vue sous plusieurs angles) lors d'entretiens.

L'analyse combinée de ces trois entrées semble adaptée à l'élaboration d'une évaluation fine de la saison culturelle de l'établissement permettant de dégager des axes d'amélioration et d'évolution pour les prochaines saisons. Attention cependant, si l'on veut mettre en place un système évaluatif efficient, il convient d'utiliser des outils efficaces, faciles à utiliser et non chronophages comme par exemple un questionnaire simple en ligne.

2. VINGT INDICATEURS RÉVÉLATEURS DE L'ACTIVITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

INDICATEURS DE FRÉQUENTATION	
NOMBRE D'ÉLÈVES INSCRITS ACTIFS (RENTREE 2017/2018)	1 725
PUBLIC BÉNÉFICIAIRE DE L'ACTION CULTURELLE DE L'ÉTABLISSEMENT (ANNÉE SCOLAIRE 2016/2017)	19 146
PART DE LA POPULATION DE LA MÉTROPOLE BÉNÉFICIAIRE DU SERVICE (ANNÉE SCOLAIRE 2016/2017)	8,21 %

INDICATEURS SOCIAUX - ANNÉE SCOLAIRE 2016/2017	
QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL MOYEN DES FAMILLES (QF)	1 434 €
PART DE FAMILLES DONT LE QF EST INFÉRIEUR À LA MOYENNE DE LA MÉTROPOLE (964,15 €)	36,37 %
NOMBRE D'ÉLÈVES EXONÉRÉS (QF < 500 €)	193

INDICATEURS FINANCIERS - BUDGET DE FONCTIONNEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2016	
COÛT MOYEN ÉLÈVE INSCRIT ACTIF	3 693 €
COÛT MOYEN ÉLÈVE INSCRIT ACTIFS À LA CHARGE DU CONTRIBUABLE	3 460 €
MONTANT MOYEN DES DROITS PAYÉS	200 €
TAUX D'AUTOFINANCEMENT (DROITS DE SCOLARITÉ + SUBVENTIONS)	6,31 %

INDICATEURS PÉDAGOGIQUES	
VOLUME HORAIRE HEBDOMADAIRE D'ENSEIGNEMENT (ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018)	1 573
RATIO ÉLÈVE INSCRIT ACTIF / ENSEIGNANT (ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018)	12,5
NOMBRE DE DIPLÔME D'ETUDES DÉLIVRÉS ANNUELLEMENT (HORS FM - ANNÉE SCOLAIRE 2016/2017)	10
NOMBRE DE CERTIFICATS D'ETUDES DÉLIVRÉS ANNUELLEMENT (HORS FM - ANNÉE SCOLAIRE 2016/2017)	19
NOMBRE DE BREVETS D'ETUDES DÉLIVRÉS ANNUELLEMENT (HORS FM - ANNÉE SCOLAIRE 2016/2017)	64

INDICATEURS RH	
NOMBRE D'ETP DANS L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE (RENTREE 2017/2018)	25
NOMBRE D'ETP DANS L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE (RENTREE 2017/2018)	85
NOMBRE D'HEURES DE FORMATION DE L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE (ANNÉE 2016)	871
NOMBRE D'HEURES DE FORMATION DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE (ANNÉE 2016)	1 750
PART DE CADRES A DANS L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE (RENTREE 2017/2018)	45,13 %

Le quotient familial mensuel permet de mesurer les facultés contributives des familles dont les membres suivent des cours au Conservatoire. Il correspond au revenu mensuel imposable du foyer divisé par le nombre de parts fiscales.

Le taux d'autofinancement est calculé sur la base des subventions perçues ajoutées aux droits payés par les élèves inscrits (droits d'inscription, droits de scolarité et frais de location instrumentale).

Les indicateurs mis en place sont établis à partir des données collectées entre 2016 et 2017. Chaque année, ils seront recalculés et comparés avec cette base pour mesurer leur évolution au cours de la mise en œuvre du présent projet d'établissement.

CONCLUSION

Établissement véritablement ancré dans son territoire, comptant dans le secteur éducatif, le Conservatoire peut s'enorgueillir de toucher une très large part de la population au bénéfice de publics élargis, répondant ainsi à la demande légitime de tout citoyen.

Accessible à tous, tant par les dispositifs pédagogiques, que par une politique tarifaire solidaire, le Conservatoire contribue, au sein d'un large réseau de partenaires, à renforcer la cohésion sociale et l'attractivité du territoire.

Outre l'accès à une expression artistique universelle, la musique, la danse ou le théâtre, et tout ce qu'ils peuvent développer de l'ordre de l'émotion, de la sensibilité et du plaisir, les formes d'apprentissages fondées sur le collectif, l'exigence, l'engagement, aident les enfants et les jeunes à se sociabiliser, à construire des moyens psychologiques et moraux pour devenir des citoyens.

École d'excellence, par l'exigence qui la traverse, elle est au service du Beau.

Fort des très nombreuses synergies développées à l'échelle du territoire, le Conservatoire est un établissement qui cherche à s'adapter aux nouveaux usages et aux nouvelles pratiques, notamment par l'appropriation des outils numériques d'aujourd'hui et de demain.

Ce projet de service public se veut le projet de l'ensemble des équipes de l'établissement, un projet ambitieux, moderne, adapté à son temps. Ensemble, forts de cette intelligence collective, soyons audacieux, créatifs, visionnaires et innovants.

CONSERVATOIRE RÉGIONAL DU GRAND NANCY

1-3, rue Michel Ney
CO n°36
54035 NANCY CEDEX

DIRECTION Olivier PÉRIN

www.grandnancy.eu/sortir-decouvrir/conservatoire
www.facebook.com/Conservatoire.Regional.Grand.Nancy

Conception graphique et réalisation

Conservatoire régional du Grand Nancy
Service Action culturelle
Florence Dubois, Sarah Ong

Texte

Olivier Périn

Photos

Tous droits réservés.
© Patrice-Jacques Bergé
© Sarah Ong

Impression

La Nancéienne d'impression
Octobre 2018

